Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 février 2024

Présents: Frédéric DEVILLE, Bourgmestre - Président.

Anne PIRSON, Jean Marc GASPARD, Laurence DAFFE, Guy MILCAMPS, Gaëtan

GERARD, Echevins.

Séverine GOEDERT, Présidente du CPAS siégeant avec voix consultative.

Marc EMOND, Frederick BOTIN, Jean-Marie CHEFFERT, Luc FONTAINE, François BOUCHAT, Benoît DAVIN, Quentin GILLET, Laurence CHABOTEAUX, Imré DESTINE, Caroline MAGIS, Cécile CLEMENT, Damien BORLON, Valérie VANHEER, Anne FOURNEAU, France MASAI, Annie TOURNAY, Frédéric ROLIN,

Frédéric LAMBOT, Conseillers.

Nathalie CONSTANT, Directrice Générale.

Absents: Joseph JOUANT, Conseillers.

La séance est ouverte à 20h00

1. Communications

Monsieur le Président :

"Avant de démarrer nos débats du jour, deux petites communications :

• La première :

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons une enseignante communale qui nous a quittés récemment, qui était fortement appréciée, Victoire Chantrain. On vous propose, en sa mémoire, de respecter une minute de silence. Si vous êtes d'accord, je vais vous demander de vous lever.

Je vous remercie pour elle et pour ses proches.

• Deuxième petite communication :

Nous rentrons maintenant ici dans la dernière ligne droite avant les élections et à titre personnel, je sens une tension un peu palpable et donc, j'aurais voulu souhaiter, vous redistribuer à tous un règlement d'ordre intérieur, celui que nous avions validé tous ensemble, à l'unanimité, le 13 février 2023. Ca nous permettra à tous de nous rafraîchir la mémoire tant sur les questions orales que sur les points complémentaires, sur les prises de parole et sur toute une série de choses que je trouve intéressantes de rappeler à tout un chacun pour la sérénité des débats lors des prochains Conseils Communaux. Donc, je vous demande de faire passer ces ROI, ceux qui le souhaitent en tout cas et d'en faire la lecture ce soir ou dans les prochains jours, bien entendu, on ne va pas le partager ici."

2. <u>Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 - Séance publique - Approbation</u>

Le Conseil Communal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 22 janvier 2024.

3. Questions orales

Monsieur le Conseiller Communal Marc EMOND :

"J'en ai deux :

- Il y en a une qui te concerne j'imagine comme responsable des festivités. Il s'agit de savoir ce qu'il en est de la prochaine Coupe d'Europe des Nations au niveau de la transmission des matchs de football;
- La deuxième pour Laurence. Il s'agit de savoir exactement tous les problèmes qui se passent à l'Ecole Communale de Ciney, Rue Saint-Pierre, au niveau du chauffage".

Monsieur le Conseiller Communal Frédérick BOTIN :

"Monsieur le Président, je souhaiterais interroger le Collège sur la connectivité 5G dans notre Commune et les pistes pour l'améliorer".

Monsieur le Conseiller Communal Jean-Marie CHEFFERT :

"Une question relative à la mise en location des terrains communaux".

Monsieur le Conseiller Communal Frédéric ROLIN:

"Petite question au niveau du Service des mails au niveau de la Commune. J'ai rencontré quelques soucis cette semaine-ci et Christelle apparemment aussi pour pouvoir me répondre".

Monsieur le Conseiller Communal Benoît DAVIN:

"Petite question concernant les zones blanches, l'absence d'internet et le plan de relance de Wallonie".

4. <u>Règlement complémentaire de roulage - Haversin - Rue Fontaine Libion - Sens Unique Limité - Approbation</u>

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la Police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté Royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la Police de la circulation

routière et de l'usage de voie publique;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire à tout conducteur de circuler, sauf pour les cyclistes, depuis la Rue avec elle-même à et vers la Route du Château d'eau, en conformité avec le croquis annexé au dossier via la pose du signal C1 complété par le panneau additionnel M2 ainsi que le signal F19 complété par le panneau additionnel M4;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

DECIDE A L'UNANIMITE:

Article 1 er – Il est interdit à tout conducteur de circuler, sauf pour les cyclistes, depuis la rue avec elle-même à et vers la Route du Château d'Eau, en conformité avec le croquis annexé au dossier ;

Article 2 – La mesure sera matérialisée par le signal C1 complété par le panneau additionnel M2 ainsi que le signal F19 complété par le panneau additionnel M4;

Article 3 – Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministère Wallon des Transports Publics.

5. <u>Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Avenue d'Huart 84-86 - Emplacement Personnes handicapées - Approbation</u>

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la Police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun :

Vu l'arrêté Royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la Police de la circulation routière et de l'usage de voie publique ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de réserver un emplacement de stationnement à l'usage des personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté des immeubles n° 84 et 86 de l'Avenue d'Huart sur une distance de 6 m via la pose du signal E9a complété du pictogramme des personnes handicapées et d'une flèche de règlementation sur courte distance avec la mention "6 m";

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er – Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées Avenue d'Huart à hauteur de la mitoyenneté des immeubles du n° 84 et 86 sur une longueur de 6 mètres ;

Article 2 – La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9A complété du pictogramme des personnes handicapées et d'une flèche de règlementation sur courte distance avec la mention "6 m":

Article 3 – Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministère Wallon des Transports Publics.

6. <u>Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue Piconette 6 - Emplacement Personnes handicapées - Approbation</u>

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la Police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté Royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la Police de la circulation routière et de l'usage de voie publique ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de réserver un emplacement de stationnement à l'usage des personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 6 de la Rue Piconette sur une longueur de 6 m via la pose du signal E9a complété du pictogramme des personnes handicapées et d'une flèche de règlementation sur courte distance avec la mention "6 m";

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

DECIDE A L'UNANIMITE:

Article 1er – Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées Rue Piconette à hauteur du n° 6 sur une longueur de 6 mètres ;

Article 2 – La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9A complété du pictogramme des personnes handicapées et d'une flèche de règlementation sur courte distance avec la mention "6 m";

Article 3 – Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministère Wallon des Transports Publics.

7. <u>Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue Piconette - Zone d'évitement striée - Approbation</u>

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la Police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté Royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la Police de la circulation routière et de l'usage de voie publique ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de tracer une zone d'évitement striée d'une longueur de 2m à hauteur de l'immeuble n° 6 du côté pair via des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

DECIDE A L'UNANIMITE:

Article 1er – Une zone d'évitement striée d'une longueur de 2m est tracée Rue Piconette, à hauteur de l'immeuble n° 6 du côté pair ;

Article 2 – La mesure sera matérialisée par des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975.

Article 3 – Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministère Wallon des Transports Publics.

8. <u>Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue de la Centenaire - Stationnement - Approbation</u>

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la Police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté Royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la Police de la circulation routière et de l'usage de voie publique ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de délimiter une bande de stationnement de 2.2 m sur la chaussée parallèlement au mur sur une longueur de 10m, en conformité avec le croquis annexé via une large ligne continue de couleur blanche marquant le bord fictif de la chaussée, conformément à l'article 75.2. de l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er – Une bande de stationnement de 2.2m au moins de largeur est délimitée sur la chaussée parallèlement au mur sur une longueur de 10m, en conformité avec le croquis annexé ;

Article 2 – La mesure sera matérialisée par une large ligne continue de couleur blanche marquant le bord fictif de la chaussée, conformément à l'article 75.2. de l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 ;

Article 3 – Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministère Wallon des Transports Publics.

9. <u>Règlement complémentaire de roulage - Passage pour piétons N929 - Haversin - Rue de Barvaux - Approbation</u>

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la Police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté Royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la Police de la circulation routière et de l'usage de voie publique ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'un passage pour piétons sera tracé sur la N929, Rue de Barvaux à Haversin à hauteur de la cumulée 27.900;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie régionale ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er – Un passage pour piétons est tracé sur la N929 - Rue de Barvaux à hauteur de la cumulée 27.900 ;

Article 2 – La mesure sera matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée conformément à l'article 76.3 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975.

Article 3 – Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministère Wallon des Transports Publics.

10. Rapport du Conseiller en Energie 2023 - Approbation

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 modifiée par les lois du 8 août 1988, du 12 janvier 1989, du 16 janvier 1989 et du 16 juillet 1993 ;

Vu le décret WBFin du 15 décembre 2011 portant organisation du Budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement Wallon ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement Wallon ;

Considérant la décision du Gouvernement Wallon du 15 décembre 2011 relative à la mise en place d'écopasseurs dans les communes ;

Considérant que cette action a été prolongée d'année en année ;

Considérant qu'une subvention pour frais de fonctionnement est octroyée aux communes pour la période couverte par les points APE, à concurrence de 2125 euros sur base annuelle pour 1ETP financé dans le cadre du présent projet;

Considérant que l'Administration Communale de Ciney a été sélectionnée dans le cadre des appels à projets « écopasseurs communaux » de l'Alliance Emploi-Environnement ;

Considérant l'Arrêté Ministériel octroyant à l'Administration Communale de Ciney le budget nécessaire à la couverture des frais de fonctionnement liés aux actions menées dans le cadre du projet « écopasseurs communaux » ;

Considérant le transfert des missions écopasseurs aux missions conseiller en énergie et ce depuis le 1er janvier 2023 ;

DECIDE A L'UNANIMITE:

d'approuver le rapport annuel 2023 du Conseiller en Énergie.

11. PGUI - Actualisation - Approbation

Considérant qu'en sa séance du 26 mai 2014, le Conseil Communal avait approuvé le Plan Général

d'Urgence et d'Intervention;

Considérant que ce plan est un outil de travail destiné à :

- alerter au plus vite les autorités, les services responsables lorsqu'il y a une situation d'urgence ;
- intervenir rapidement avec les moyens de première intervention puis des renforts dans le but :
 - o de sauver, de protéger des personnes, des biens et l'environnement ;
 - o de soigner les victimes sur place et/ou les transporter en milieu hospitalier ;
 - o d'informer correctement la population et les médias ;

Considérant la nécessité d'actualiser ce Plan Général d'Urgence et d'Intervention ;

Vu le projet d'actualisation en annexe ;

Considérant la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile ;

Considérant l'Arrêté Royal du 16 février 2006 sur les Plans d'urgence modifié par l'Arrêté Royal du 22 mai 2019 ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE A L'UNANIMITE :

De donner l'agrément au Plan Général d'Urgence et d'Intervention tel qu'annexé à la présente.

12. SADJA - Convention de collaboration - Approbation

Considérant le courrier par lequel la Commune de Rochefort informe le Collège que, suite à la dissolution de l'ASBL ALTER en 2021, la Ville de Rochefort a décidé de poursuivre les missions qui étaient exercées par cette ASBL et relatives à l'accompagnement des décisions judiciaires alternatives (SADJA);

Considérant que le Service SADJA a donc pour mission de mettre à la disposition de la justice et des justiciables des structures permettant la mise en oeuvre des mesures judiciaires alternatives et d'assurer le bon déroulement des prestations ;

Considérant que la Ville de Rochefort reçoit à ce titre une subvention annuelle du SPF Justice afin de couvrir partiellement les frais de fonctionnement dudit service ;

Considérant que le Service SADJA et la Ville de Rochefort exercent ces missions sur plusieurs Communes dont la Commune de Ciney;

Considérant en effet que depuis plusieurs années, la Commune collabore avec le Service SADJA dans le cadre de l'accueil de prestataires de peine mais ce service de proximité a un coût ;

Considérant dès lors qu'afin d'assurer la continuité des missions, la Ville de Rochefort propose à la Commune de conclure une convention de collaboration;

Considérant que ce projet de convention de collaboration prévoit :

- une collaboration pour une durée de 3 ans qui pourra être renouvelée par tacite reconduction ;
- la mise à disposition de locaux et paiement des charges qui y sont liées (eau, électricité, chauffage et matériel informatique) par la Ville de Rochefort ;
- la prise en charge par la Ville de Rochefort de la quote-part financière établie au prorata du nombre de dossiers concernant les justiciables domiciliés dans la Commune de Rochefort et qui sont encadrés par le Service SADJA après déduction du montant du subside du SPF Justice :
- la prise en charge par la Ville de Ciney de la quote-part financière établie au prorata du nombre de dossiers concernant les justiciables domiciliés sur son territoire après déduction du montant du subside du SPF Justice ;

Considérant que le calcul des quotes-parts s'effectue au prorata du pourcentage de dossiers encadrés ou reçus concernant les justiciables domiciliés au sein de la Commune concernée ;

Considérant que des précisions ont été sollicitées auprès de la Commune de Rochefort afin de pouvoir déterminer plus précisément le coût que représenterait cette collaboration pour la Commune de Ciney;

Considérant que sur base des chiffres de l'année 2022, la Commune de Rochefort précise :

- que la différence entre les subventions reçues du SPF Justice (46.892,71 €) et les frais réellement exposés (60.154,06 €) s'élevait à 13.261,35 €;
- que le nombre de dossiers traités et reçus pour les justiciables domiciliés sur le territoire de la Commune de Ciney en 2022 représentait 37,50 % de l'ensemble des dossiers traités ;
- l'intervention financière de la Ville de Ciney, pour 2022, aurait été de 4.973 €;

Considérant que le montant pris en charge par la Commune de Ciney peut donc légèrement varier d'une année à l'autre puisqu'il dépend du nombre de dossiers traités ;

Considérant qu'en sa séance du 15 janvier 2024, le Collège Communal avait décidé de marquer un accord de principe favorable sur le projet de convention de collaboration et d'inscrire l'approbation de ce projet à l'ordre du jour du Conseil Communal de ce 19 février 2024 ;

Considérant les dispositions légales et réglementaires en la matière ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE A L'UNANIMITE :

D'approuver le projet de convention de collaboration joint en annexe, lequel prévoit :

- une collaboration pour une durée de 3 ans qui pourra être renouvelée par tacite reconduction ;
- la mise à disposition de locaux et paiement des charges qui y sont liées (eau, électricité, chauffage et matériel informatique) par la Ville de Rochefort ;
- la prise en charge par la Ville de Rochefort de la quote-part financière établie au prorata du nombre de dossiers concernant les justiciables domiciliés dans la Commune de Rochefort et qui sont encadrés par le Service SADJA après déduction du montant du subside du SPF Justice;
- la prise en charge par la Ville de Ciney de la quote-part financière établie au prorata du nombre de dossiers concernant les justiciables domiciliés sur son territoire après déduction du montant du subside du SPF Justice.

13. <u>Voirie - Aménagement du territoire - Démolition du stade Lambert - Création de voiries - Décision à prendre</u>

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;

Vu le Code du développement territorial, plus particulièrement son article D.IV.41;

Vu la Délibération du Conseil communal réuni en sa séance du 22 janvier 2024 ayant décidé d'approuver le projet de compromis de vente et de convention de collaboration en vue de la réalisation du projet immobilier sur les lieux du stade Lambert ;

Vu la Demande, introduite par Thomas et Piron bâtiment, en vue de l'obtention d'un permis unique avec procédure d'ouverture de voirie communale pour la démolition de l'ancien stade de foot Lambert avec ses abords, construction de 101 logements répartis sur 3 immeubles et 101 emplacements de parking en sous-sol, réalisation d'une nouvelle voirie communale, réaménagement paysager du parking et réalisation de connexions cyclo-piétonnes, création d'une esplanade et réalisation d'aménagements sportifs (Pumptrack, Skatepark, Street Workout et terrains de pétanque)

Vu le plan de délimitation des voiries II.6 dressé le 6 octobre 2023 par Madame Florence de FRANCQUEN, Géomètre-expert, plan sur lequel sont représentées les nouvelles voiries à créer; Vu les documents relatifs à l'enquête publique d'une durée de trente jours, ayant eu cours du 5

janvier 2024 au 5 février 2024 :

1° un schéma général du réseau des voiries dans lequel s'inscrit la demande ;

2° une justification de la demande eu égard aux compétences dévolues à la commune en matière de propreté, de salubrité, de sureté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics ;

3° le plan de délimitation de Madame de FRANCQUEN;

Attendu que l'enquête a été annoncée :

- par voie d'affiches;
- par écrit aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres ;

Vu le procès-verbal de fin d'enquête publique annexé à la présente délibération ;

Attendu que celui-ci résume une pétition comprenant 28 signatures et plusieurs réclamations émanant de 6 réclamants reçues dans le délai ;

Attendu que la majorité d'entre elles ne sont pas relatives à la voirie relèvent donc de la compétence du Collège communal ;

Attendu que le Conseil communal est compétent en matière de voirie ; que certaines réclamations reçues ont trait à la voirie communale et qu'elles portent sur :

- le questionnement relatif au caractère conventionnel de la rue du Séquoia dans sa partie nord-ouest ;
- le questionnement concernant la vitesse annoncée pour les tronçons de voiries et l'existence d'un rapport de police justifiant ces futurs règlements complémentaires de police à adopter?

Attendu que la partie nord-ouest de la rue du séquoia sera considérée comme une voirie conventionnelle limitée à 30km/h; qu'à l'inverse, les autres voiries présenteront un caractère résidentiel soit limitée à 20km/h;

Attendu que les voiries considérées comme espaces résidentiels sont des espaces publics particuliers qui permettent une coexistence entre les piétons et les véhicules, où les uns et les autres peuvent utiliser tout l'espace disponible ; que les véhicules doivent respecter la vitesse basse de 20km/h tandis que les piétons ne peuvent pas bloquer la circulation sans raison ;

Attendu que le quartier comprenant le conservatoire, une crèche, la maison des jeunes et le parc ainsi que toutes les nouvelles infrastructures sportives et récréatives prévues par le projet seront fréquentés par de nombres personnes et notamment des jeunes ; qu'il y a lieu de sécuriser ces usagers et de leur donner une certaine priorité ;

Attendu que la rue du Séquoia, de par ses caractéristiques physiques propres, ne permet pas une lecture simple permettant de la transformer en voirie résidentielle, il est pertinent de la limiter à 30 km/h; que la nouvelle voirie peut, elle, être directement réfléchie et conçue comme une voirie partagée favorisant la circulation des usagers faibles;

Attendu que l'étude de mobilité en ses pages 56 et 57 explore la potentielle mise en sens unique de cette nouvelle voirie; qu'en page 58 elle conclu à la pertinence de ce dispositif dans le sens rue de l'ermitage vers l'avenue du stade;

Attendu que tout changement et toutes impositions en matière de circulation seront vue en concertation avec les services de Police avant mise en oeuvre ;

Après en avoir délibéré.

DECIDE: Par 13 "OUI" (CHABOTEAUX Laurence, DAVIN Benoît, DESTINE Imré, DEVILLE Frédéric, FONTAINE Luc, FOURNEAU Anne, GASPARD Jean Marc, GERARD Gaëtan, MAGIS Caroline, MILCAMPS Guy, PIRSON Anne, ROLIN Frédéric, TOURNAY Annie) et 11 Abstention(s) (BORLON Damien, BOTIN Frederick, BOUCHAT François, CHEFFERT Jean-Marie, CLEMENT Cécile, DAFFE Laurence, EMOND Marc, GILLET Quentin, LAMBOT Frédéric, MASAI France, VANHEER Valérie)

Art 1er:

D'autoriser la création des voiries communales telles que proposées par la SA Thomas et Piron Bâtiment dans le cadre de la demande de permis pour la démolition de l'ancien stade de foot Lambert avec ses abords, construction de 101 logements répartis sur 3 immeubles et 101

emplacements de parking en sous-sol, réalisation d'une nouvelle voirie communale, réaménagement paysager du parking et réalisation de connexions cyclo-piétonnes, création d'une esplanade et réalisation d'aménagements sportifs (Pumptrack, Skatepark, Street Workout et terrains de pétanque).

Article 2:

D'approuver le plan II.6 dressé en date du 6 octobre 2023 par Madame Florence de FRANCQUEN, Géomètre-expert sur lequel sont représentées les futures voiries à créer.

Article 3:

D'accorder à la présente décision les mesures de publicité suivantes :

- Le conseil communal demande au collège communal d'informer le demandeur par envoi dans les quinze jours à dater de la présente délibération.
- Le conseil communal demande au collège d'envoyer en outre simultanément la présente délibération au Gouvernement wallon représenté par la DGO4.
- Le public est informé de la présente délibération par voie d'avis suivant les modes visés à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et la délibération est intégralement affichée, sans délai et durant quinze jours.
- La présente délibération est intégralement notifiée aux propriétaires riverains.

Article 4:

La présente décision est susceptible d'un recours auprès du Gouvernement moyennant envoi à ce dernier dans les quinze jours suivant la réception de la présente décision.

14. Chasse - Adjudication du territoire de Braibant - Décision à prendre

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal réuni en sa séance du 13 novembre 2023 ayant décidé de remettre en location le territoire de chasse de Braibant via une adjudication publique ;

Vu le Cahier des Charges pour la location publique du droit de chasse sur des propriétés communales rédigé par le Département de la Nature et des Forêts ;

Vu le projet de bail de chasse rédigé par le service patrimoine de la Ville de Ciney ;

Attendu que le Collège communal a procédé à une publicité de 30 jours ;

Attendu que la séance d'ouverture des offres a eu lieu le 30 janvier 2024 à 17h00 ;

Attendu que la Ville de Ciney n'a reçu qu'une seule offre émise par Monsieur Guy LEBRUN d'un montant de 815 euros hors précompte ;

Attendu que l'offre de Monsieur Guy LEBRUN est valable ; que les documents exigés dans le cahier des charges précité ont bien été annexés à l'offre ;

Attendu que plusieurs propriétaires voisins ont appelé la Ville de Ciney à la cause pour des dégâts de gibiers sur leurs terres ; qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de Ciney de laisser le territoire de chasse de Braibant sans chasseur ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE A L'UNANIMITE :

Art 1:

D'adjuger le territoire de chasse au profit de Monsieur Guy LEBRUN pour un montant de 815 euros hors précompte.

Art 2:

D'approuver le projet de bail de chasse.

Art 3

Charge le Collège communal de signer :

- le bail de chasse du territoire de Braibant au profit de Monsieur Guy LEBRUN;
- le cahier des charges pour la location publique du droit de chasse sur des propriétés communales rédigé par le Département de la Nature et des Forêts ;

Art 4:

De transmettre la présente délibération :

- à Monsieur Guy LEBRUN;
- au Département de la Nature et des Forêts.

15. Projet d'incinérateur à Givet - Vote d'une motion - Demande d'un Conseiller

Le Conseil Communal prend connaissance de la demande de Monsieur le Conseiller Communal François BOUCHAT relative au vote d'une motion concernant le projet de construction et d'exploitation d'une installation de traitement de déchets dangereux et non dangereux à Givet.

Le Conseil Communal décide, à l'unanimité, de voter le texte de la motion proposée moyennant quelques petites modifications :

- indiquer très clairement que le projet émane de la Société Givet Recycling ;
- ajouter un considérant faisant référence aux décisions prises par les Conseils Communaux des Communes et Collège ;
- ajouter un considérant relatif au courrier adressé officiellement par l'ASBL Ciney Environnement ;
- corriger les quelques fautes d'orthographe ;
- supprimer au sein de ce texte les sous-titres.

16. <u>Motion relative au projet de construction et d'exploitation de l'incinérateur à Givet</u> (Société Givet Recycling) - Décision à prendre

Vu la demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'une installation de traitement de déchets dangereux et non dangereux à Givet introduite par la Société Givet Recycling ;

Vu que cet incinérateur traiterait 950 000 tonnes par an de déchets, parmi lesquels des mâchefers, des déchets de démolition, des terres polluées, des enrobés ou des cendres de papeterie ;

Vu la fin de l'enquête publique française qui a été prolongée jusqu'au 22 février ;

Considérant la convention d'ESPOO du 25 février 1991 toujours en vigueur, à laquelle la France, la Belgique ainsi que l'Union européenne sont parties ;

Considérant par ailleurs que la France vient d'adopter une loi n° 2023-652 (23 juillet 2023)

« autorisant l'approbation du premier amendement à la convention adoptée à Espoo le 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière relatif à l'évaluation stratégique environnementale » ;

Considérant que cette convention prévoit que dans les Etats parties, une évaluation d'impact sur l'environnement soit réalisée pour certaines « activités » si elles sont susceptibles d'avoir un impact « transfrontière préjudiciable important » ;

Considérant que les activités qui sont susceptibles d'être concernées sont listées dans l'Appendice I de la convention et qu'elles comprennent notamment « les installations d'élimination des déchets : incinération, traitement chimique ou mise en décharge de déchets toxiques et dangereux » ;

Considérant que le présent projet est susceptible d'avoir un tel impact et devrait faire l'objet d'une évaluation préalable conforme à la convention d'ESPOO intégrant l'examen détaillé et complet de cet impact transfrontière ;

Considérant que l'évaluation environnementale reprise dans le dossier soumis à enquête publique n'aborde pas de manière détaillée les incidences transfrontières du projet, et que de ce fait, l'ensemble des chapitres devraient être approfondis afin d'être conformes à la convention du 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière ;

Considérant la dangerosité des retombées atmosphériques, en particulier celles occasionnées par la désorption thermique des enrobés bitumineux ;

Considérant que l'étude de dispersion se base sur la rose des vents de Charleville-Mézières dont la station est située à 42 km du projet et sur des points cibles situés uniquement à Givet (5 points) et Hastière (1 point);

Considérant qu'il y a lieu de se questionner sur l'hypothèse des vents dominants retenue dans l'étude sachant que localement, d'autres stations plus proches (celle de Florennes, par exemple, située à 25 km) montrent des différences significatives ;

Considérant que les frontières de la Commune de Ciney sont situées à 20 km au Nord-Est du projet d'incinérateur, dans l'axe et sous les vents dominants de Sud-Ouest caractéristiques de notre région ; Considérant que l'analyse fait référence au code de l'environnement français et ne tient pas compte de la législation wallonne pour affirmer la conclusion suivante « les nouvelles installations respectent les valeurs limites définies dans le code de l'environnement 3 » ;

Considérant de ce fait que les effets transfrontaliers n'ont pas été pris en compte au regard du contexte réglementaire local ;

Considérant qu'il n'est pas fait mention de façon précise de la provenance des déchets, ce qui peut avoir une incidence assez importante sur la mobilité, l'impact sur les activités humaines et les nuisances environnementales en fonction du lieu de provenance ;

Considérant par ailleurs que le demandeur justifie le choix du site de Givet notamment pour ses avantages en matière de connexion portuaire (organisation logistique efficace pour les flux de matériaux entrants et sortants qui transiteront autant que possible par voie fluviale) et ferroviaire (vers la région parisienne);

Considérant cependant que le chapitre « Trafic » de l'étude environnementale n'explique pas en quoi ces connexions sont réellement utilisées étant donné qu'il ressort que plus de la moitié du tonnage traité sera acheminé par transport routier (entre 120 et 180 véhicules/J dont 100 poids lourds/J);

Considérant que l'étude ne tient pas compte des connexions fluviales et ferroviaires comme mesures d'atténuation du trafic routier ;

Considérant que l'auteur de l'étude indique « Après étude plus approfondie des modes de transport possibles, l'exploitant a indiqué ne retenir que la solution routière pour le transport de ses déchets entrants et sortants. Ces possibilités étaient évoquées dans la révision B de la demande d'autorisation ; elles ont été supprimées dans la révision C datée du 18.07.2023. » ; ce qui peut dès lors poser question quant au maintien du site de Givet comme pertinent pour l'implantation de cette activité ;

Étant donné l'avis éclairé remis par le BEP, pourtant promoteur historique d'un incinérateur de déchets ménagers à Achêne, qui conclut que « En l'état, l'avis sur la demande est donc négatif » ;

Considérant les décisions des Conseils Communaux de Beauraing, Gedinne, Houyet, Onhaye et de Walcourt et la décision du Collège Communal d'Hastière ;

Considérant le courrier qui nous a été adressé par l'ASBL Ciney Environnement qui marque son opposition au projet ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE A L'UNANIMITE:

Pour l'ensemble de ces motifs, de marquer son opposition au projet d'incinérateur de Givet Recycling.

17. <u>Organisation des Fééries du Parc - Demande d'explications - Demande d'un</u> Conseiller

Le Conseil Communal prend connaissance de la demande de Monsieur le Conseiller Communal François BOUCHAT relative à l'objet ci-dessus référencé et libellé comme suit :

"Comme notre groupe l'a déjà souligné précédemment, les Fééries du Parc et du Centre sont devenues incontournables à Ciney. Il s'agit d'une réussite populaire incontestable, qui dépasse les frontières cinaciennes. Elles permettent notamment à de nombreux clubs et associations locales de générer des rentrées financières bienvenues . De nombreux commerçants bénéficient aussi de l'événement, il faut le saluer et s'en réjouir!

Mais il faut aussi s'assurer que les Fééries aient un avenir à long terme, et de nombreuses questions soulevées depuis plusieurs mois, notamment par le directeur financier, doivent selon nous trouver des réponses claires. L'enjeux est de taille, les réponses à ces questions importantes devraient permettre de garantir la préservation de la légalité et de la confiance de la population dans la gestion communale, et la pérennisation sur le long terme des Fééries du parc.

- 1. Les premières questions portent sur la clarification des responsabilités dans l'organisation des fééries du parc.
- Qui est responsable de l'organisation des fééries ? La ville ? Le comité des fêtes ? Le Bourgmestre ?
- Quel a été le rôle du bourgmestre au sein du Comité des Fêtes ?
- Quelle est la nature de la convention passée entre la ville de Ciney et le comité des fêtes pour l'organisation des fééries du parc ?
- Par quelle délibération la mise à disposition d'infrastructures est-elle fixée ? Notamment la mise à disposition des parkings du marché couvert ?
- Qui est responsable en cas d'accident?
- 2. Le respect des règles de marchés publics
- Dans quelles conditions ont été passés les marchés publics relatifs aux fééries du parc ?
- Des marchés ont-ils été attribués par le Bourgmestre seul ?
- La directrice générale a-t-elle reçu délégation pour certains marchés?
- 3. Respect de la législation sur le temps de travail
- De nombreuses heures supplémentaires ont été générées chez les ouvriers, que se passe-t-il si le paiement des heures est exigé plutôt que leur récupération ? Une ligne budgétaire est-elle prévue pour cela ?".

Monsieur le Président :

"Merci François. Je vais être galant, je vais laisser répondre les autres du Collège avant moi. Donc, voilà, si quelqu'un veut répondre au niveau du Collège? Allez y, Gaëtan ou Anne? Mais non, moi je vous propose de vous donner la parole maintenant. Je vous donne la parole".

Monsieur l'Echevin Gaëtan GERARD:

"Donc, moi, je vais répondre rien qu'au niveau peut-être en tant qu'Echevin des Finances. Au niveau du budget, comme vous l'avez vu et qui a été voté déjà en 2023-2024, il y a un article spécifiquement dédicacé aux fêtes et cérémonies, en plus bien sûr du subside qui est alloué chaque année aux comités des Fêtes. Et donc là, bien sûr, toutes les dépenses qui sont concernées par rapport à ça sont répertoriées au niveau de la Ville. Bien sûr, il y a d'autres dépenses, d'autres marchés ou d'autres conventions qui dépassent finalement l'environnement du Collège. Donc voilà. Egalement donc, par rapport à la note du Directeur Financier, j'ai pris un peu ce dossier en main

pour essayer de voir un peu qu'est-ce qui pourrait être mis en place au niveau d'éventuelles conventions ou également de rapatrier certaines choses au niveau de la Ville par rapport, bien sûr, où on a une plus grande expertise peut-être au niveau des marchés publics et autres. Donc voilà. Et également, ça c'est sur la table également, c'est une discussion qui aura lieu également au sein du Collège avant d'entendre la prochaine modification budgétaire, c'est peut-être de clarifier un peu plus, de jouer un peu plus au niveau analytique au niveau des articles et de montrer un peu par exemple les dépenses, d'avoir un article spécifiquement dédicacé aux Fééries du Parc et donc voilà. Au niveau là peut-être de parler, de faire ressortir les heures des ouvriers ou des employés, là, c'est beaucoup plus complexe de faire ressortir tout cela dans un budget communal".

Monsieur le Président :

"Merci Gaëtan. Anne voulait intervenir?".

Madame l'Echevine Anne PIRSON:

"Et donc François, si tu interviens suite à une note du Directeur Financier, une note récente d'il y a 2-3 semaines, je ne sais plus, donc sur la gestion de l'événement. Nous avons également pris connaissance de cette note du Directeur Financier. Et dans la foulée, avec Gaëtan et Laurence, nous avons adressé un courrier Au Bourgmestre et à la Directrice Générale. J'ai une copie de ce courrier si tu le souhaites que je pourrai te faire parvenir après. Et donc, dans ce courrier, nous expliquons que nous ne voulons en aucun cas être solidaires des légèretés avec lesquelles notamment les marchés publics auraient été passés puisque les marchés publics ne sont pas passés, ne passent pas au Collège en général mais passent par le Comité des Fêtes et ce qu'on demande dans ce courrier, c'est à la Directrice Générale et surtout au Bourgmestre de prendre toutes les initiatives administratives utiles pour que les choses soient régularisées et recadrées afin que l'événement puisse désormais se dérouler dans le strict respect du prescrit légal et administratif. C'est un résumé".

Monsieur le Président :

"Merci Anne. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Non? Je vais répondre alors François. A mon tour et je ne te cache pas que ton explication m'ennuie un peu parce que tu t'es fortement égaré par rapport à ta note et au point complémentaire que t'as déposée. Donc, il y a beaucoup de questions posées en plus en séance auxquelles je ne saurai pas répondre. Il y a 9 questions qui ont été listées dans ta note auxquelles nous avons répondu avec l'Administration mais je saurai répondre à tes 9 questions, les autres, ne m'en veux pas, mais si tu restes sur ta fin, tu me refais un mail et je te répondrai bien entendu avec plaisir.

Alors, premier slide:

Il faut savoir que dans les Meugleries, nous avons consacré 6 pages sur les Fééries du Parc et les Fééries du Centre, et vous zéro, bien vu ... en expliquant notamment le budget. Donc, je suis assez ... je veux dire inquiet ou je me demande un peu quoi quand tu me dis que tu n'as pas connaissance du budget. Donc, il y a vraiment toutes les dépenses Ville et Comité des Fêtes qui sont listées. Ca va même dans des frais de déplacement de certains agents communaux. Donc, en terme de budget, je veux bien te réenvoyer les mêmes pages qui figurent dans le bulletin communal mais ça, c'est le budget en tant que tel... Pardon? Les comptes, autant pour moi, les comptes".

Monsieur François BOUCHAT:

"C'est les comptes".

Monsieur le Président :

"Oui".

Monsieur François BOUCHAT:

"Comment le réaliser?

Monsieur le Président :

"Oui, ce sont les comptes effectivement".

Monsieur François BOUCHAT:

"On n'a pas le budget par exemple pour les Fééries 2024".

Monsieur le Président :

"Non parce que ça sera approuvé à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes. C'est l'Assemblée Générale qui valide son budget avec les différents événements. Ils mettent autant sur la chasse aux oeufs, autant sur Halloween, autant sur les Fééries du Parc. Et donc, ça n'est jamais passé ici, le budget du Comité des Fêtes. Nous, ici Conseil Communal, on octroie une subvention de $60.000 \in$, elle était au début de législature à 61.500. Et le Comité des Fêtes, via son Assemblée Générale ou son Conseil d'Administration, décide de ce qu'ils font de l'argent. Ca va ?

Donc ... Alors, la bonne nouvelle du jour, Nathalie si tu sais avancer? Voilà. C'est que les Fééries du Parc ont reçu deux prix : tout d'abord le plus beau marché de Noël de Wallonie et le deuxième, c'est le sujet le plus plébliscité au niveau du Conseil Communal, après les comptes et les budgets. C'est effectivement un sujet qu'on discute régulièrement et donc, il faut s'en féliciter. Il faut s'en féliciter, pourquoi? Parce qu'en plus des questions posées en cours de séance, il y a quand même eu deux questions orales sur les Fééries du Parc et deux points complémentaires et c'est en quelque sorte la preuve de votre attachement et de votre intérêt pour les Fééries du Parc. En tout cas, c'est comme ça que je le prends et je vous en remercie. Ca fait toujours plaisir de voir que les gens s'intéressent au travail fourni par le Collège ou par le Comité des Fêtes. C'est vraiment un événement qui est propre à Ciney et donc j'en ai parlé un peu avec mes collègues en disant "Tiens, toi, est-ce que tu as souvent des sujets qui reviennent sur la table? A Hastière, c'est l'incinérateur. A Namur, c'est la mendicité. A liège, c'est le tram. A Dinant, c'est le plan de stationnement. Et à Rochefort, c'est le projet immobilier Lessive-Les paraboles. Et donc, j'estime qu'à Ciney, on n'a de la chance, on aurait pu plus mal tomber. Nous parlons régulièrement des Fééries du Parc et c'est en quelque soit, une bonne nouvelle.

Donc le 23 décembre, François, tu avais posé une question sur la mobilité avec trois propositions constructives : renseigner la gare sur la communication, mettre en place un parking de délestage et faire un parking pour vélos. Les deux premières ont été mises en place. C'est bien la preuve que nous avons une majorité attentive. Pour la troisième, je demande un petit coup de main à Ecolo. Pour l'année 2024, est-ce que Ecolo serait d'accord de se charger de tenir si nous, on le matérialise, est-ce que vous seriez d'accord, en tant que bénévole, de tenir le parking vélos ?".

Monsieur François BOUCHAT:

"Si on participe à une majorité, avec plaisir".

Monsieur le Président :

"Et donc, dans l'opposition, tu n'es pas une opposition constructive?".

Monsieur François BOUCHAT:

"Ben si mais on fait des propositions mais on n'est pas à la manoeuvre".

Monsieur le Président :

"Mais si je t'invite comme bénévole, est-ce que tu veux bien venir te ...".

Monsieur François BOUCHAT:

"Ce n'est pas le sujet". Non, je ne suis pas organisateur des Fééries".

Monsieur le Président :

"Tu n'es pas Bourgmestre?".

Monsieur François BOUCHAT:

"Je ne suis pas Bourgmestre, je ne suis pas Echevin".

Monsieur le Président :

"Ca va, nous prenons acte. OK.

Question suivante : c'était alors une question de Cécile du Groupe action sur l'opportunité de la patinoire, c'était le 17 octobre et à ce moment-là, François était intervenu en séance pour revoir les moyens de production d'énergie et en faire un événement durable. Et donc, François, si mes souvenirs sont bons, avait à l'époque rouspété quant à l'utilisation du groupe électrogène et avait suscité une réaction ou une réflexion sur d'autres moyens. Ca, c'était la délibé de l'époque. Ca, c'est une belle photo pour vous donner l'eau à la bouche!

Et enfin, le 24 janvier dernier, nous avons eu une question de Valérie qui concernait une charte d'accessibilité des événements ouverts au public. Et on avait répondu à l'époque à Valérie qu'on ne préférait pas conventionner avec une société mais qu'on pourrait faire l'acquisition de matériels rendant une accessibilité plus grande pour les PMR. C'était la délibé de l'époque.

Alors, je fais quand même un petit rappel même si tu l'as déjà fait François. Effectivement, il faut faire une distinction entre l'Administration Communale de Ciney et l'ASBL Comité des Fêtes. Ce sont deux entités différentes, deux organes juridiques totalement différents. J'attends le slide ... Coline, nous avons un petit problème ... Je continue en attendant de résoudre ... Merci Coline. L'autorité communale, c'est-à-dire l'Administration Communale, c'est trois autorités administratives différentes avec des attributions différentes. On a le Conseil Communal, c'est nous aujourd'hui soir, les 25 Conseillers et la Présidente du CPAS. Il y a le Collège Communal, les sept membres et il y a le Bourgmestre. C'est les trois autorités administratives au niveau de la Ville de Ciney.

Point suivant : tandis que le Comité des Fêtes, il y a deux organes décisionnels : une Assemblée Générale qui se réunit au minimum une fois par année et un Conseil d'Administration avec six Administrateurs bénévoles dont cinq ultra motivés. Tu l'as dit avant que je ne le dise François. On a au niveau des Intérêts Cinaciens : Frédéric Rolin, Président, Anne Fourneau, Christophe Ciepers et Laurence Chaboteaux qui a présenté sa démission et qui sera prochainement remplacée. On niveau du Groupe Action, on a Bernard Masson qui participe à toutes les réunions. Au niveau Ecolo, il a été effectivement vite démotivé. On va en reparler dans quelques minutes.

Donc, le CA s'est réuni 46 fois depuis qu'on est là avec 3 présences effectivement de l'Administrateur d'Ecolo. Donc, quand on parle de démotivation, elle a été rapide hein. Je ne peux pas dire que le garçon a tiré sur la longueur, ce qui est quand même dommage François, c'est ... j'entends qu'il a été démotivé. Ca veut dire après trois Conseils d'Administration, il s'est rendu compte que c'est le Bourgmestre qui gérait tout, qui était un dictateur. Donc, il clair voyant. Mais c'est quand même dommage de ne pas l'avoir remplacé. Objectivement, je suis certain que dans la population, il y a des gens qui auraient voulu faire partie de l'ASBL Comité des Fêtes. Moi, j'en ai régulièrement qui me demandent de venir. Les statuts des ASBL paracommunales ne nous permettent pas et disons ça entre nous, c'est vraiment du gâchis. Et donc, là, tu aurais pu faire exprimer ta voix, Ecolo aurait pu être représenté au sein d'un Conseil d'Administration, aurait pu faire entendre sa voix. Et le fait que le gars, après trois réunions, ne vienne plus et ne se fasse pas

remplacer, en terme de démotivation, je ne suis pas certain que je suis la cause de la démotivation, je suis plutôt réputé pour être quelqu'un de fédérateur et de rassembleur. En tout cas aux Fééries du Parc qu'on le perçoit. Et on n'a pas du tout le même problème avec l'autre membre de la minorité du Groupe Action. Il est présent tous les jours, à toutes les réunions. Pendant les 10 jours des Fééries du Parc, il est là, il est présent. Il fait les ouvertures et il fait les fermetures. Lui, je ne l'ai pas démotivé. C'est déjà ça.

Et donc, nous avons aussi eu 4 Assemblées Générales et une Assemblée Générale virtuelle au niveau du Comité des Fêtes avec - on ne va pas les repasser en vue mais on a quand même ... Par acquis de conscience, j'ai demandé un petit peu les présences à ces Assemblées Générales. Donc, nous avons, ceux qui ne sont jamais venus aux Assemblées Générales du Comité des Fêtes, je suis désolé. Nous avons ceux qui sont venus une fois d'accord. Par ordre alphabétique, nous avons ceux qui sont venus deux fois, avec procuration parfois. Nous avons ceux qui sont venus trois fois et enfin, nous avons ceux qui sont venus aux 4 Assemblées Générales.

Donc, on peut passer à la suivante. Ca nous intéressait aussi de voir à un moment donné, les gens s'intéressent mais jusqu'où ils s'intéressent. Ils s'intéressent uniquement à quelques mois des élections parce qu'il y a une note du DF qui tombe à pic et tout le monde s'excite un peu ou est-ce un intérêt déjà manifeste au début de la législature ? J'ai maintenant, moi, la réponse.

Et donc maintenant, je vais répondre à tes 9 questions dans l'ordre que tu les as posées, François, et je vais quand même attirer l'attention sur le fait, et ce n'est pas un reproche, que du contraire, c'est qu'il a fallu plus de 100 heures à l'Administration pour préparer la réponse. Donc, c'était un travail énorme cette réponse, d'accord. Parce que, mais ce n'est pas grave, ça fait partie du jeu, ça fait partie du job mais le Service Communication a travaillé dessus, le Service Marchés publics, le Service ADL, le Service Festivités. Donc, c'est vraiment quelque chose qui a pris énormément de temps et donc, je souhaite répondre en détail à toutes interrogations dans le but, bien entendu, est de t'apaiser.

Tout d'abord, commençons par une histoire de coïncidence même si tu m'as déjà enlevé les mots de la bouche. Le mardi 13 février à 18h39, nous recevons la DG et moi, une lettre signée manuscritement de la main de trois membres du Collège qui se désolidarisent, comme l'a dit Anne, de l'organisation des Fééries du Parc. Trois souhaits : un respect strict du prescrit légal et administratif, ne plus ignorer le Collège et le Conseil Communal et des démarches rapides et intègres. Ca, c'était le contenu de la lettre. Le point d'Ecolo va dans le même sens car il se base sur la même note. Et donc, le mardi 13 février, quelques heures plus tard, François inscrit le point dont on est en train de débattre actuellement. Et le lendemain, le 14 février à 7h38, Gaëtan, mon collègue, envoie un email aux Administrateurs du Comité des Fêtes pour solliciter non pas un CA mais bien une réunion ce lundi 19 février avant le Conseil Communal. Donc voilà un petit peu le contexte.

Alors, la question 1 : Qui est responsable de l'organisation des Fééries ? La Ville ? Le Comité des Fêtes ou le Bourgmestre ?

Il faut savoir que les Fééries du Centre sont organisées par l'ADL, Agence de Développement Local, c'est-à-dire par la Ville de Ciney. Les Fééries du Parc sont une co-organisation entre la Ville et l'ASBL paracommunale Comité des Fêtes de Ciney. Donc, ce n'est pas un organisateur, ce sont deux organisateurs. Et quelques exemples, quelles images valent mieux qu'un long discours. Donc, voilà par exemple un extrait du bulletin communal où on indique bien que c'est le Comité des Fêtes et la Ville de Ciney qui organisent. Dans le slide suivant, on est sur le site internet et on voit là que c'est un magnifique marché de Noël organisé par l'ASBL Comité des Fêtes ainsi que par la Ville de Ciney. Là aussi, on va parler d'une co-organisation. Un autre endroit du site internet, là, c'était sur une page des Meugleries "La Ville de Ciney et le Comité des Fêtes s'en réjouissent".

Là, c'était sur un dossier de presse "Organisation : ASBL Comité des Fêtes et Ville de Ciney". Là, c'était sur les flyers distribués en toutes-boîtes, on voit "Organisation Comité des Fêtes et Ville de Ciney et les deux logos". Là, c'était sur la dernière page du dossier de presse : les sponsors avec "Le Comité des Fêtes et la Ville de Ciney tiennent à remercier...". Là, c'était une émission Matélé où on voit que c'est la chargée de com, donc une employée communale qui va répondre aux questions de l'invité et il est bien mis que c'était organisé par l'ASBL ainsi que la Ville. Là, c'est notre cher Président avant qu'il grossisse un petit peu, qui répond à Matélé en tant que Président de l'ASBL Comité des Fêtes. Là, on est dans le cadre d'une présentation à la presse, une conférence de presse où on voit sur la table des membres Administrateurs du Comité des Fêtes et également des membres de la Ville de Ciney. Sur la photo-là également on y voit des employés communaux, du politique et des Administrateurs de l'ASBL Comité des Fêtes.

Question 2 : Quel est le rôle du Bourgmestre au sein du Comité des Fêtes ?

Il faut d'abord savoir que le Bourgmestre a les festivités dans ses attributions, qu'indépendamment d'un après ou pas pour les festivités, le Bourgmestre, enfin moi, j'ai, en plus des attributions qui sont allouées habituellement au Bourgmestre, j'ai également l'environnement et les festivités. Je suis bénévole au sein de l'ASBL Comité des Fêtes, j'y travaille en tout cas comme bénévole. Alors, j'ai bien entendu un salaire de Bourgmestre mais qui n'influe pas si j'organise ou pas ou si j'aide à organiser ou pas les Fééries du Parc. Et donc, j'étais présent depuis chacune des réunions - ton collègue Ecolo te l'avait dit parce que je l'ai démotivai - en tant que consultant à chacune des réunions liées aux Fééries du Parc et du 21 juillet. Et ça, c'était une demande explicite de ma part à la suite des élections lorsque j'ai distribué les mandats, j'avais clairement dit au groupe ICI que le Comité des Fêtes était géré par Fred Rolin avec brio d'ailleurs et dans lequel je souhaitais continuer à organiser les Fééries du Parc et le 21 juillet, deux événements que j'avais créés et pour lesquels je souhaitais continuer à m'investir. Et donc, depuis la note du Directeur Financier, nous avons formalisé cela, François si ça peut de rassurer, et donc ... Depuis la note du Directeur Financier, le Conseil d'Administration s'est réuni et a motivé, a pris une décision pour laquelle on m'invite officiellement au CA du Comité des Fêtes lorsqu'il sera question des Fééries du Parc et du 21 juillet. Et donc, avec du second degré, je serai officiellement un expert reconnu au sein du Comité des Fêtes grâce à cette délibération, toujours bénévole bien entendu. Alors, pendant l'événement, le Bourgmestre effectue plusieurs missions, notamment le point relais avec la Police, tout ce qui concerne les délits de fuite, les bagarres ou tous ces problèmes, les premiers secours, les Pompiers. Donc, on est là, je suis là en tant que - je vais dire - point relais pour gérer tout ça. Je recherche effectivement des exposants. Je place les exposants sur un plan, je recherche des sponsors pour aider le Comité des Fêtes. Je suis présent sur le terrain pendant les 15 jours. Je réalise un plan média qui est validé ensuite par le CA. J'aide pour les marchés publics. J'accueille des artistes et des exposants. J'ouvre et je ferme le site pendant l'événement avec ma collègue qui est en charge des festivités. Je réapprovisionne du papier toilette dans les WC chimiques et je fais le briefing des différents intervenants (stewards, lutins, artificiers et j'en passe). Donc, voilà un petit peu la liste de mes missions. Ce que je ne fais pas : je ne fais pas le Père Noël, je ne suis pas assez rembourré! Je ne monte pas et je ne démonte pas les chalets. Je ne gère pas le grand chalet. Je ne gère pas les fonds de caisse. Je ne fais pas des mimiques aux visiteurs et je ne compte pas mes heures parce que j'ai trop peur de l'ONSS.

Question n° 3 : Quelle est la nature de la convention passée ente la Ville de Ciney et le Comité des Fêtes pour l'organisation des Fééries ?

Il n'y a aucune convention effectivement. Pourquoi ? Parce que c'est une co-organisation. C'est une co-organisation entre la Ville et - je vois France qui dit non pourtant je viens de vous montrer l'inverse - entre la Ville et l'ASBL Comité des Fêtes. Donc, c'est : les sites de la Ville avec les agents de la Ville et notre matériel. Par contre, il y a un accord tacite et c'est peut-être celui-là qui faudrait formaliser, à voir s'il y a nécessité ou pas, qui date de 2017. Je n'ai pas été revoir, Jean-Marie et Frédérick, s'il y avait une délibération à l'époque, mais en tout cas, il y a un accord

"tacite" qui fait que la Ville lors de la première édition s'est occupé du montage des Fééries du Parc et l'ASBL à l'époque s'est occupé de tout ce qui était côté humain (accueil, animations, gestion grand chalet, préparation). Et donc, est-ce qu'il y a un intérêt à formaliser ça dans une convention? Pour moi, non. J'entends que pour vous, oui. Voilà, nous sommes en démocratie, je ne vois pas trop l'intérêt de faire ça. Je vais par contre vous parler d'autres priorités à mes yeux en tout cas.

Question 4 : Par quelle délibération la mise à disposition d'infrastructures a-t-elle fixé notamment la mise à disposition des parkings du Marché Couvert ?

Il n'y a aucune délibération et on estime que ce n'est pas nécessaire. Pourquoi? Parce que la Ville de Ciney co-organise un événement sur son domaine public et donc, on ne voit pas pourquoi on passerait une convention avec l'ASBL Comité des Fêtes alors que nous organisons l'événement en co-organisation. Par contre, la question a quand même eu le mérite un petit peu .. je veux dire de s'auto-analyser .. Comment est-ce qu'on dit ? de s'auto-évaluer, merci Jean Marc. Et donc, on a remarqué qu'également, il n'y a pas de convention pour la kermesse qui existe depuis des décennies. On a remarqué que pas de convention pour le 21 juillet. On a remarqué par exemple qu'il n'y a pas de convention pour des organisateurs privés. Quand la Spirale vient et qu'elle occupe le Château Saint-Roch ou le Parc Saint-Roch, on n'a pas de convention. On n'a remarqué qu'il n'y a pas de convention non plus pour le cross annuel de l'ARCH. Chaque année, l'ARCH Athlétisme organise un cross, il n'y a pas de convention. Mais si, c'est sur le même site, sur le site du Parc Saint-Roch... Oui, mais il n'y a pas de convention pour la chasse aux oeufs. Donc, il y a toute une série d'événements pour lesquels il n'y a pas de convention. Plus grave et plus interpelant, et ça c'est ennuyant et donc, ça, on va y travailler comme Gaëtan l'a dit et ça nous fait plaisir, il s'est proposé pour un peu dépatouiller le bazar. Il y a quand même 0 convention actuellement pour la mise à disposition du personnel communal au Marché Couvert. Donc, on parle de 2 équivalents temps plein plus 12 hommes chaque semaine. Y a aucune convention qui existe on va dire de mise à disposition du personnel communal. Il n'y a aucune convention pour la mise à disposition d'une secrétaire, agent communal ASBL Comité des Fêtes. Il n'y a aucune convention pour la mise à disposition de deux agents communaux pour l'ASBL ACIDAC. Et donc, il y a toute une série de manquements comme ça que la note aura au moins permis de mettre en valeur et de corriger dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. Et donc, c'est quelque chose sur lequel on va travailler bien entendu mais c'est un travail colossal, on ne va pas faire toutes les conventions d'un coup.

Question 5 : Qui est responsable en cas d'accident?

Ben, la question est très très vague. Il faut savoir qu'il y a des assurances qui ont été contractées par le Comité des Fêtes. Donc, on n'est pas là pour parler au Comité des Fêtes, on est là pour parler de la Ville de Ciney. Mais pour te rassurer, voilà toutes une série d'assurances qui sont prises. Donc, il faut savoir que le Comité des Fêtes prend une assurance RC Organisation de manifestations diverses. Elle la prend à l'année. Elle a également - en jaune - ce sont des assurances qui ont été prises pour le 21 juillet et vous voyez qu'il y a 5 assurances qui sont prises pour les Fééries du Parc. Et donc, en termes de couverture d'assurance, on est quand même bien assurés. Maintenant, si tu as une idée de chose qui pourrait se passer, on peut voir si des assurances couvrent ou pas. Mais en tout cas, il y a une assurance tous risques, il y a une assurance pour les poëles, il y a une assurance pour le prêt de matériel de la Communauté Française, il y a une assurance pour les 10 collaborateurs bénévoles et une assurance pour tout ce qui est vol, effraction, incendie dans le grand chalet, les guirlandes lumineuses, les étoiles larges. Donc, tout le matériel est assuré.

Question 6 : Dans quelles conditions ont été passés les marchés publics relatifs aux Fééries du Parc ?

Là, je cède la parole à ma collègue Nathalie qui va répondre aux questions suivantes. Madame la Directrice Générale, ce n'est pas ma collègue, c'est vrai, j'avais oublié".

Madame la Directrice Générale Nathalie CONSTANT:

"Alors, j'ai relu avec attention la note du Directeur Financier et il n'y ait pas fait mention d'un nonrespect de la législation sur les marchés publics par la Ville de Ciney. Toutefois, pour répondre à la question : Pour rappel, en sa séance du 13 février 2023, le Conseil Communal a, pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions des marchés publics, donné délégation au Collège Communal dans deux cas :

- 1. Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 60.000 € HTVA mais pas inférieur à 5.000 € HTVA car en dessous de ce montant de 5.000 € HTVA, la délégation est donnée au Directeur Général ou au Service Finances :
- 2. Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, à l'exception des marchés publics dont le montant estimé est inférieur à 5.000 € HTVA. En dessous de ce montant de 5.000 € HTVA, c'est le Directeur Général ou le Service Finances qui est compétent.

Alors, voici le tableau reprenant les différents marchés publics passés par la Ville de Ciney dans le cadre de l'organisation des Fééries du Parc et du Centre conformément à la législation sur les marchés publics et aux délégations dont je viens de parler. Comme vous pourrez le constater, c'est bien la procédure qui a été suivie pour les différents marchés. Alors, vous voyez :

- Réparations chalets Fééries :, l'organe compétent était bien le Service Finances, pas de demande d'avis du Directeur Financier parce que le montant estimé était inférieur à 22.000 €. Vous trouverez alors les sociétés qui ont été consultées. Il y en a au moins trois. L'adjudicataire, vous voyez le nom de l'entreprise, le montant attribué HTVA et l'approbation de la facture par le Collège Communal le 11 décembre 2023 ;
- Tube métallique : l'avis du Directeur Financier n'était pas requis, les sociétés qui ont été consultées, l'adjudicataire du marché, le montant du marché attribué, l'approbation de la facture par le Collège Communal le 13 novembre 2023 ;
- Location signalisation de chantier : toujours le Service Finances à la barre. Pas d'avis du DF puisque inférieur à 22.000 €, les sociétés qui ont été consultées (il y en a toujours eu 3), vous voyez l'adjudicataire, le montant attribué (3.735 €), facture approuvée par le Collège Communal du 8 janvier 2024 ;
- Bâches plastiques pour toitures chalets: Service Finances qui est à l'origine du marché, pas d'avis du DF (ce n'est pas obligatoire), les trois sociétés consultées, l'adjudicataire, le montant de 1.572,24 €, facture approuvée par le Collège Communal le 11 septembre 2023;
- Location de gîtes pour 2 périodes de 3 nuits : là, c'est passé au Collège Communal, il n'y a pas eu d'avis du Directeur Financier, l'adjudicataire est Martin Voyageur, facture approuvée par le Collège Communal le 31 juillet 2023 ;
- Location d'un camion nacelle : toujours le Service Finances, pas d'avis du DF puisqu'on est en deça du montant, trois sociétés consultées, l'adjudicataire vous le voyez, montant HTVA 3.651,38 €, facture approuvée par le Collège Communal le 2 janvier 2024 ;
- Location élévateurs articulés : Service Finances, pas d'avis du DF, 3 sociétés consultées, marché attribué à 1.144,96 €, facture approuvée par le Collège Communal le 20 novembre 2023 ;
- Location d'un chargeur articulé : Service Finances à la base du marché, 3 sociétés consultées, marché attribué pour un montant de 1.183,50 €, facture approuvée par le Collège Communal le 12 février 2024 ;
- Location nacelle : toujours le Service Finances : pas d'avis de légalité (marché en deça), 3 sociétés consultées, montant attribué à 1.340 €, facture approuvée par le Collège Communal du 30 octobre 2023 ,
- Location camion nacelle : toujours le Service Finances, pas d'avis de légalité, 3 sociétés consultées, marché attribué au montant de 3.456 €, facture approuvée par le Collège

- Communal le 11 décembre 2023;
- Achat de conteneurs : Service Finances à la manoeuvre, pas d'avis de légalité, 3 sociétés consultées, marché attribué au montant de 1.314 €, facture approuvée par le Collège Communal le 18 décembre 2023 ;
- Achat vestes Fééries du Centre : là, c'est moi qui ai passé le marché, il n'y a pas eu d'avis de légalité, 3 sociétés ont été consultées, marché attribué au montant de 370,85 €, facture approuvée par le Collège Communal le 11 décembre 2023. Il faut savoir que quand je passe un marché sous ma délégation, le résultat de l'attribution du marché est toujours transmise pour information au Collège Communal et la facture ensuite approuvée par le Collège ;
- Patinoire : décision du Collège, il y a eu une demande d'avis de légalité mais le Directeur Financier n'a pas rendu de décision. Plusieurs sociétés ont été consultées, le marché a été attribuée à Color Production, montant du marché : on ne devra rien payé puisque le nombre d'entrées était suffisant et donc, c'était gratuit, pas de facture à payer ;
- Rallonges : Service Finances, une société consultée parce qu'il y avait urgence, marché attribué au montant de 3.663 € et là vous voyez, on n'a pas encore reçu de facture ;
- Location chariot élévateur : Service Finances, 3 sociétés consultées, le marché a été attribué au montant de 1.071,13 €, on n'a pas encore reçu la facture ;
- Location chareur articulé : Service Finances, 3 sociétés consultées, marché attribué au montant de 1.492,95 €, pas encore reçu de facture ;
- Groupe électrogène : 3 sociétés consultées pour un montant de 26.596,95 €, on n'a pas encore reçu la facture ;
- Pour les Fééries du Centre : là, on a passé un marché, 3 sociétés consultées, on a attribué à la Société Créercoller au montant de 223,92 €, on n'a pas encore reçu la facture mais on ne manquera pas de vous informer du suivi, ces factures seront soumises à l'approbation du Collège Communal".

Monsieur le Président :

"Question 7 : Des marchés ont-ils été attribués par le Bourgmestre seul ? Là, c'est Nathalie qui va répondre".

Madame la Directrice Générale :

"Comme vous le voyez sur les différentes lignes que comprend ce tableau, aucun marché n'a été attribué par le Bourgmestre. Les marchés ont été attribués soit par la Directrice Générale, soit par le Service Finances, soit par le Collège Communal, conformément aux délégations dont je viens de parler tout à l'heure".

Monsieur le Président :

"Question n° 8 : La directrice générale a-t-elle reçu délégation pour certains marchés ?.

Madame la Directrice Générale :

"Oui, comme je viens de l'indiquer. J'ai délégation pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 5.000 € HTVA".

Monsieur le Président :

Question 9 : De nombreuses heures supplémentaires ont été générées chez les ouvriers, que se passe-t-il si le paiement des heures est exigé plutôt que leur récupération ? Une ligne budgétaire est-elle prévue pour cela ?

Nathalie?".

Madame la Directrice Générale :

"Alors, effectivement beaucoup d'heures, on ne va pas se le cacher, ont été prestées par les ouvriers dans le cadre du marché de Noël. La loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de

l'aménagement du temps de travail dans le secteur public stipule que la durée du travail des travailleurs ne peut excéder en moyenne 38 heures par semaine sur une période de référence de 4 mois. La durée totale du travail ne peut excéder, quant à elle, 50 heures par semaine. Si, la limite hebdomadaire moyenne est dépassée sur une période de référence de 4 mois, un repos compensatoire correspondant au dépassement doit être octroyé dans ladite période de référence de 4 mois. Donc, ce n'est pas un choix entre paiement des heures supplémentaires et repos compensatoire. Le repos compensatoire est une obligation en vertu de cette loi du 14 décembre 2000. C'est d'ailleurs une disposition qui est bien reprise dans le règlement de travail et le statut administratif de la Ville de Ciney.

Je n'ai jamais refusé un repos compensatoire à un membre du personnel, que du contraire, je peux vous l'assurer, on tape sur le clou, la Direction Générale et le Service GRH, et on rappelle très régulièrement aux membres du personnel concernés d'apurer leurs heures supplémentaires. Car si celles-ci ne sont pas récupérées dans la période de référence, il est alors procédé au paiement de ces heures. Mais en comptabilité communale, le paiement des heures supplémentaires est repris au même article budgétaire que celui prévu pour le paiement des salaires".

Monsieur le Président :

"Merci Nathalie. Merci à l'Administration pour ce travail quand même méticuleux, complet, exhaustif. François, je suppose que tu veux rebondir?".

Monsieur François BOUCHAT:

"Merci effectivement pour toutes les réponses apportées. Je pense qu'il y avait moyen de faire en rassemblant tous les articles que vous avez recherchés sur la co-organisation de la Ville de Ciney et du Comité des Fêtes sur une seule ligne puisse se concentrer, me semble-t-il, mais voilà. constate que vous avez cité que c'est la note du Directeur Financier qui a généré notre intervention, qu'elle nous a guidés. En tant qu'opposition, il ne faut pas croire que nous sommes au courant de tout ce qui se passe à l'Administration, au sein du Collège. On n'a pas une vue claire de tout ce qui ce passe. Donc, la note du Directeur Financier nous a alertés, ça c'est clair. Et à partir de ce moment-là, nous, on commence à se poser des questions et souhaitons avoir des explications. On demande les notes, on demande des explications à la Directrice Générale qui est garante de la légalité. Je comprends qu'on n'a pas encore pu recevoir tous les documents et explications. Mais entre la note du Directeur Financier qui alerte sur toute une série de dérives et ce que vous dites ici, vous semblez dire qu'il n'y a aucun souci, que tous les marchés publics ont été passés de façon régulière, limpide et claire, hormis la réservation d'un gîte et l'acquisition de rallonges électriques en urgence. On s'interroge. Finalement, quelle est la portée de la note du Directeur Financier? Parce qu'il faut prendre les mesures des alertes émises par le Directeur Financier. Cela me laisse interrogateur. Par ailleurs, il me semble qu'il y a plus de marchés détaillés dans les Meugleries que ceux cités ici. Peut-être que ce sont des marchés, on cherche des explications, portés par le Comité des Fêtes ? Ca, c'est possible aussi. Quoi qu'il en soit, les réponses que vous m'apportez ne me confortent qu'en partie. Nous comptons poursuivre les investigations/collaborations avec le Comité des Fêtes puisque nous avons, en parallèle, demander aussi au Comité des Fêtes toute une série de documents. On n'exclut pas le fait de saisir l'autorité de tutelle pour bénéficier de leur expertise et qu'ils vérifient si tous les marchés publics ont bien été passés conformément à la législation, par rapport aux conventions inexistantes, qui précisent les rôles et les responsabilités de chacun.

Lorsque nous aurons analysé les documents reçus, on pourra en discuter en Assemblée Générale de l'ASBL Comité des Fêtes. Le statut permet à un cinquième des membres de convoquer une Assemblée Générale. Cela permettra de faire le point, de clarifier les choses. Vous avez, Monsieur le Bourgmestre, établi une liste de toutes les activités que vous avez faites. Je ne sais pas si c'est une liste exhaustive mais il n'y aucune décision formelle qui attribue cette responsabilité-là au Bourgmestre dans le cadre d'organisations. Il y a une zone de flou. Je m'interroge. Vous n'avez pas répondu non plus en ce qui concerne l'attribution des chalets. Comment cela se passe

concrètement? Qui décide de quoi occupe les chalets? Selon quels critères? Je reconnais que ces interrogations ne figuraient pas dans la demande écrite mais elles étaient précisées dans mon intervention orale. C'est une série de questions qui restent en suspens. Je reste sur ma faim. Je rappelle que nous avons été alertés par la note du Directeur Financier. En tant qu'élu de l'opposition, c'est nôtre rôle de relayer les alertes mentionnées dans cette note. Je ne voudrais pas qu'on nous reproche un jour en tant qu'élu de ne pas avoir pas réagi. Il faut situer les choses dans leur contexte, clarifier la situation. Nous pourrons en discuter sereinement lors d'une Assemblée Générale en dehors du public. L'intention n'est pas de faire du foin. Mais encore une fois, nous n'excluons pas le fait de saisir la tutelle".

Monsieur le Président donne la parole à Madame l'Echevine Anne PIRSON.

Madame Anne PIRSON:

"Je souhaite apporter une précision quant à la chronologie des faits.

La note du Directeur Financier était inscrite à l'ordre du jour du Collège du 22 janvier. Lors de la séance du Collège du 22 janvier, nous avons réagi suite à la note du Directeur Financier. Nous avons proposé certaines choses. Gaëtan a proposé plusieurs choses. Nous avons envoyé un courrier effectivement par la suite puisque ces propositions ne figuraient pas dans le procès-verbal du Collège du 22 janvier. Donc, notre réaction ne survient pas, comme on a pu le sous-entendre, à la suite de la demande complémentaire du groupe Ecolo".

Monsieur le Président indique qu'il avait bien signalé que la note de Laurence, Gaëtan et Anne avait été adressée à lui-même ainsi qu'à la Directrice Générale avant de recevoir la demande de points complémentaires du groupe Ecolo et non l'inverse.

18. <u>Aménagements cyclables - Consultation de la Commission Communale Cyclable - Demande d'un Conseiller</u>

Le Conseil Communal prend connaissance de la demande de Monsieur le Conseiller Communal François BOUCHAT relative à l'objet ci-dessus référencé et libellé comme suit :

"Lors des travaux d'aménagement de la liaison cyclable Leignon-Ciney, des marquages au sol on été réalisés. Certains cyclistes ont dénoncé l'inadéquation des ces aménagements par rapport aux réalités des déplacements à vélo (angle droit, cédez-le-passage inutile dans une voirie très peu fréquentée, etc)

Une commission communale cyclable a été mise en place dans le cadre des subsides Wallonie Cyclable, pourquoi cette commission ne s'est-elle pas réunion depuis marc 2023 ?

Pourquoi n'est elle pas consultée pour les différents projets d'aménagement cyclo-piétons en cours sur la commune ?"

Monsieur l'Echevin Guy MILCAMPS admet que le délai écoulé depuis la dernière réunion de la Commission Vélo peut en effet sembler long. En fait, la priorité a été accordée durant cette période aux nombreuses réunions et à la longue procédure d'élaboration du Plan de Mobilité qui fera la part belle à la mobilité douce, marche et vélo. Il faut savoir que 50 % des priorités retenues à ce stade concernent cette mobilité douce. Il faut enfin retenir que plusieurs membres de la Commission Vélo ont participé ou pu participer aux différents ateliers réunis par Monsieur LENS et ses collaborateurs pour favoriser la pratique quotidienne du vélo.

Monsieur Guy MILCAMPS sort de séance.

Le Conseil Communal, par 20 "OUI" (F. DEVILLE, A. PIRSON, J. M. GASPARD, L. DAFFE, G. GERARD, L. FONTAINE – B. DAVIN – L. CHABOTEAUX – I. DESTINE – C. MAGIS – A. FOURNEAU – A. TOURNAY – F. ROLIN – M. EMOND – F. BOTIN – J-M. CHEFFERT - Q. GILLET - C.CLEMENT – D. BORLON – F. LAMBOT) et 3 "Contre" (F. BOUCHAT - V. VANHEER, F. MASAI) approuve l'inscription du point suivant : "Motion de soutien aux agriculteurs - Décision à prendre" en urgence à l'ordre du jour de ce Conseil Communal.

Monsieur Guy MILCAMPS rentre en séance.

Monsieur le Conseiller Communal Jean-Marie CHEFFERT tient à préciser qu'il y a effectivement urgence puisque le prochain Conseil Européen "Agri-pêche" a lieu le lundi 26 février 2024.

Monsieur Jean-Marie CHEFFERT présente le texte de la motion de soutien aux agriculteurs.

Monsieur le Conseiller Communal François BOUCHAT demande à Monsieur le Président une suspension de séance afin que les membres de son groupe puissent discuter de cette motion dont ils viennent de prendre connaissance et proposer éventuellement des amendements.

Monsieur le Président marque son accord et prononce donc une suspension de 22h23 à 22h40.

La séance publique reprend à 22h40.

Le groupe Ecolo propose quelques modifications au texte de la motion présentée. Le texte de la motion modifiée est donc soumis à l'approbation du Conseil Communal et fait l'objet du point 19 ci-après.

19. Motion de soutien aux agriculteurs - Décision à prendre

Vu l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement Européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n° 1306/2013 ;

Vu l'adoption du Plan Stratégique Wallon pour la PAC 2023-2027 par la Commission Européenne le 5 décembre 2022 ainsi que sa version modifiée le 19 décembre 2023 ;

Vu l'adoption par le Parlement de Wallonie, le 7 juillet 2021, de al résolution visant à baliser les grandes orientations de la Wallonie pour le Plan Stratégique Wallon de la PAC 2023-2027.

Considérant que le territoire de la Wallonie est composé de 738.927 hectares de surface agricole utile, soit 44 % du territoire wallon, et de 12.670 exploitations professionnelles en 2022 ;

Considérant que le territoire de la Commune de Ciney est composé de plus de 8.040 hectares de surface agricole utile et de 103 exploitations professionnelles ;

Considérant l'importance stratégique, voire exceptionnelle, de garder et pérenniser l'activité agricole dans notre Commune et notre région ;

Considérant qu'il est essentiel pour notre Commune de soutenir ses agriculteurs ;

Considérant les revendications des agriculteurs qui réclament un allégement des charges administratives liées notamment aux contraintes environnementale et réglementaires, une meilleure rémunération de leur travail, une opposition au traité de libre-échange avec le MERCOSUR, une meilleure reconnaissance sociétale, un accès plus facile à la terre agricole;

Considérant l'urgence des mesures à prendre afin d'être à la hauteur des attentes du monde agricole en vue de le pérenniser ;

Considérant l'opposition du Gouvernement Wallon du traité de libre-échange avec le MERCOSUR ; Considérant le prochain Conseil Européen "agri-pêche" du 26 février 2024 ;

Considérant l'actuelle présidence belge du Conseil de l'Union Européenne ;

DECIDE A L'UNANIMITE:

- 1. De demander au Gouvernement Wallon de mettre rapidement en place des mesures de simplification administrative revendiquée par le secteur, notamment en ce qui concerne l'agriculture de "dates" qui ne correspond pas aux réalités agronomiques et météorologiques :
- 2. De demander au Gouvernement Fédéral et au Gouvernement Wallon de porter, au prochain Conseil Européen "agri-pêche" du 26 février 2024, un message allant dans le sens de davantage de simplification administrative, d'un allègement des règles et sanctions et d'une vigilance concernant les contingents étrangers de certaines productions agricoles ;
- 3. De demander au Gouvernement Fédéral et au Gouvernement Wallon de mettre l'agriculture au coeur des travaux de la présidence belge du Conseil de l'Union Européenne ;
- 4. De demander au Gouvernement Fédéral la mise en place d'un outil garantissant la transparence sur les prix et visant à ce que les prix payés aux producteurs agricoles puissent leur garantir un revenu juste et décent ;
- 5. De réclamer auprès du Gouvernement Fédéral le retour rapide de la concertation chaine, de définir quelle est la rémunération de chaque maillon de cette chaine et de faire aboutir des solutions permettant une juste rémunération aux producteurs ;
- 6. De demander au Gouvernement Wallon de faire correspondre la cartographie du PGDA à la cartographie R10/R15 de la BCAE 5 afin de rester cohérent dans les législations wallonnes et d'alléger la complexité pour les agriculteurs ;
- 7. De demander au Gouvernement Wallon de permettre à nouveau, et avant la prochaine sortie en pâture, l'accès au bétail aux cours d'eau sur une largeur minimale de 4 mètres comme le Gouvernement s'était engagé à le faire en juillet 2023 afin de permettre l'abreuvement naturel;
- 8. De demander au Gouvernement Wallon de continuer à soutenir la commercialisation des produits locaux à travers l'APAQ-W, outil Agristore, Biowallonie, ou encore les halls relais agricoles;
- 9. De demander au Gouvernement Wallon de continuer à développer et structurer les filières afin d'apporter davantage de valeur ajoutée à notre production agricole ;
- 10. De demander au Gouvernement Wallon de veiller à ce que l'Administration Wallonne exerce pleinement son rôle d'encadrement de manière juste et équilibrée et que les contrôles se fassent dans un esprit de coopération avec le monde agricole ;
- 11. De demander au Gouvernement Wallon de privilégier l'incitation positive à la contrainte afin d'obtenir une adhésion maximale des agriculteurs aux objectifs du développement durable qu'ils mettent déjà en place ;
- 12. De demander au Gouvernement Wallon de poursuivre la politique de recherche afin de faire bénéficier aux agriculteurs des alternatives durables, efficaces, viables économiquement et directement applicables lorsqu'une pratique culturale ou un produit phytosanitaire est voué à disparaître;
- 13. De demander au Gouvernement Wallon à veiller à ce que chaque nouvelle mesure environnementale sur le travail des agriculteurs soit strictement analysée sur ses impacts pratiques et économiques afin de ne pas mettre à mal la viabilité économique des exploitations agricoles ;
- 14. De demander au Gouvernement Wallon de renforcer le statut d'agriculteur actif et de rediriger un maximum les aides PAC vers les agriculteurs et secteurs qui s'inscrivent dans l'agriculture familiale et en ont le plus besoin ;
- 15. De demander au Gouvernement Wallon des outils législatifs permettant un accès plus aisé, pour les agriculteurs actifs, à la zone agricole aussi bien en faire-valoir direct qu'indirect ;

De charger le Collège Communal :

- 16. De répertorier sur le site internet de la Ville, avec leur accord, les agriculteurs proposant des ventes à la ferme et leurs coordonnées avec l'aide d'outils wallons existants comme l'application #Jecuisinelocal;
- 17. De sensibiliser la population à la réalité de la vie rurale et à faire en sorte que la cohésion sociale entre les néo-ruraux et les ruraux soit la plus aisée et compréhensive possible ;
- 18. De veiller à augmenter la part de produits agricoles locaux ou régionaux dans les différents marchés publics, et notamment, des différentes cantines ;
- 19. D'informer le Gouvernement Wallon et le Gouvernement Fédéral que la Commune de Ciney se positionne fermement contre le traité du MERCOSUR ;
- 20. De demander au Gouvernement Fédéral d'interdire l'entrée sur le territoire européen de produits qui ne respectent pas nos normes (mesures miroirs) ;
- 21. De communiquer cette motion au Gouvernement Wallon, par les intermédiaires du Ministre de l'Agriculture Willy Borsus et de la Ministre de l'Environnement Céline Tellier ainsi qu'au Gouvernement Fédéral, par l'intermédiaire du Ministre de l'Agriculture, David Clarinval.

20. Questions orales

Question de Monsieur le Conseiller Communal Marc EMOND :

"En ce qui concerne mes deux demandes, je ne puis malheureusement pas les étayer car il s'agit essentiellement ici de questionnement et d'interrogations. Il n'empêche, Frédo, est-ce que les retransmissions du Championnat se feront-elles sur la Place Monseu ou au Parc Saint-Roch ou simultanément au Parc Saint-Roch et la cour Monseu ?".

Monsieur le Président :

"Merci Marc. Oui, bonnes nouvelles, il est bien prévu... En tout cas, il y a une volonté au niveau du Collège Communal d'organiser la retransmission des matchs des Diables Rouges avec, au niveau du budget ordinaire, on avait mis un montant de 20.000 € pour cette manifestation, budget qu'on vous avait présenté à l'époque. Je ne serai pas très long, rassurez-vous. Donc, le 2 janvier en 2024, nous avons lancé au niveau du Collège Communal un marché public pour un écran géant au Parc Saint-Roch et un mois plus tard, c'est-à-dire maintenant, on a deux positions un peu différentes au niveau du Collège Communal et on se positionnera. Donc, on en a reparlé un tout petit peu ce matin, on va attendre que le budget revienne approuvé de la tutelle. Il aurait dû revenir. Et lorsque le marché public concernant l'écran géant au Parc Saint-Roch viendra sur la table du Collège, on se décidera si on le fait là-bas ou si on relance une nouvelle procédure pour le faire sur la Place Monseu. Donc, ça, c'était le PV du Collège où on parle bien du Parc Saint-Roch. Ma position personnelle en tant que Bourgmestre ou en tant que responsable des festivités.

L'idée était de le faire au Parc Saint-Roch et de donner la possibilité aux 6 clubs de football de la Commune et au club de mini-foot de tenir une buvette et de le faire sur le parking du Stade Lambert qui est un parking en pente et qui s'y prête vraiment bien. Et donc, les comités sportifs auraient pu ainsi avoir des rentrées financières pour boucler leur saison footballistique. Donc, le 1er janvier, nous avons rencontré avec Gaëtan qui est Echevin des Sports les différents clubs dans cette même salle. Ils étaient tous assez partants sur le principe et attendent un peu de nos nouvelles. Donc, il y avait Haversin, Chevetogne, Ciney, Achêne, Leignon, Pessoux et le MFC Ciney.

Alors, les avantages du Parc Saint-Roch? Voilà, comme je vous l'ai dit, c'est faire vivre nos clubs sportifs cinaciens avec un soutien financier, associer le milieu du football à un événement

footballistique, profiter du Stade Lambert qu'on pourrait tondre pour l'occasion pour organiser un tournoi sportif, un site en pente, c'est-à-dire une meilleure visibilité, ne pas créer de soucis de mobilité en centre-ville, c'est aussi quelque chose d'important qui nous a été reproché pour les Fééries du Parc. Donc, on se dit "Est-ce..", enfin je me dis pardon "Est-ce que ça vaut la peine de refaire... rebloquer la Place Monseu pendant X jours ou X demi-jours? Donc, voilà, c'est toute une série d'avantages que, à titre personnel, je trouve et je répète, c'est une position personnelle.

Alors, pourquoi pas sur la Place Monseu? A titre personnel, toujours, je n'ai aucun souci avec la Place Monseu. Je crois, je les ai comptés hier en préparant cet événement, je crois que j'ai réalisé plus de 50 événements sur la Place Monseu mais je peux vous dire que je suis amoureux de la Place Monseu, du Parc Saint-Roch aussi. Je pense par contre que le soleil doit briller pour tout le monde et qu'on doit aussi aider nos clubs sportifs locaux qui ont de plus en plus de mal à nouer les deux bouts. Donc, c'était un peu ma vision personnelle. Et donc, pour les commerçants de la Place Monseu, vous allez dire "C'est peut-être une perte". Effectivement, si on le déplace, oui. Maintenant, il faut savoir que l'année passée, nous avons diminué la taxe sur la terrasse de 5 €. Au niveau des Fééries du Centre, on amène au moins 12.000 personnes avec la patinoire. Cette année, c'est les 10 ans des Jeux de la Vache et Frédéric nous en parlera prochainement mais ils ont bloqué au niveau des Comités des Fêtes un artiste international pour venir sur le kiosque et donc, on s'attend à avoir plusieurs milliers de personnes le 21 juillet sur la Place Monseu. Idem pour le 14 août où le Comité des Fêtes a décidé de bloquer un artiste qui a rempli il n'y a pas si longtemps Foret National. Et donc, ce sont deux grosses dates et donc, on se dit qu'on va compenser, qu'on va ramener énormément de monde sur la Place Monseu. On a également fait la Nuit du Feu. Pendant le Covid, on n'est pas resté sans reste et on a également fait la kermesse. Et puis, une nouveauté sur laquelle on est en train de pencher au niveau de l'ADL et l'idée vient de l'ADL elle-même, rendons à César ce qui appartient à l'ADL, l'idée serait de faire un grand tunnel en bois qui passerait entre l'Office du Tourisme et le Diamond's Bar et tous les chalets donneraient sur le tunnel durant les Fééries du Centre et ça nous permettrait ainsi de garder le public beaucoup plus longtemps avec une ambiance festive et tout ça. Donc, ça, c'est vraiment un projet sur lequel on travaille toujours pour les Fééries du Centre. Et voilà ce que j'avais à dire pour répondre à ta question, Marc. D'ailleurs, je ne sais pas y répondre. On en décidera au Collège. Je ne passerai pas en force, vraiment. Moi, ma position, c'est celle-là et si à un moment donné, le Collège décide de le faire sur la Place Monseu, nous le ferons sur la Place Monseu".

Monsieur Marc EMOND:

"Nous attendrons. Merci".

Monsieur le Président :

"Merci Marc. Ta deuxième question?".

Monsieur Marc EMOND:

"Oui, merci, c'est pour Laurence Madame l'Echevine.

Madame l'Echevine, même chose que pour la précédente question, qu'en est-il exactement des ennuis de chauffage? Depuis quand avez-vous des soucis? Sont-ils à présent solutionnés ou à défaut, quand prévoyez-vous la fin des travaux et des embarras qui en découlent?".

Madame l'Echevine Laurence DAFFE:

"Les ennuis de chauffage..."

Monsieur le Président :

"Laurence va répondre.

Madame l'Echevine Laurence DAFFE:

"Pardon. Ecole Communale et crèche je suppose aussi? Ah! Je n'ai pas de slides. Alors, je peux faire sans slides.

Donc, Ecole Communale, restaurant de l'Ecole Communale, crèche, Envol, Etincelle? OK. Bon. Alors, je vais prendre la parole même si je pense que Séverine aurait pu la prendre aussi mais tu me poses la question à moi, donc je réponds.

Je suppose parce que j'ai été incriminée sur les réseaux sociaux ?".

Monsieur Marc EMOND:

"Les réseaux sociaux, on s'en fout".

Madame Laurence DAFFE:

"Oui? Allez alors".

Monsieur le Président :

"Je me permets juste de rappeler le ROI. Donc, la question de Marc .. a 5 minutes pour posé sa question. Laurence a 5 minutes pour y répondre et Marc peut clôturer avec 2 minutes. On ne va pas peut-être commencer un dialogue comme ça, je pense au public qui est en train de s'endormir".

Madame Laurence DAFFE:

"Bon, je vais répondre par un oui et par un non alors. Oui, Monsieur le Conseiller, nous avons eu de gros problèmes avec le chauffage comme ça peut arriver dans n'importe quelle école, dans n'importe quel bâtiment public et dans n'importe quel bâtiment privé. Alors, comme je l'ai dit, ces problèmes ont impacté l'Ecole Communale, l'Etincelle, la crèche, l'Envol et le restaurant scolaire. Par contre, non, nous ne sommes pas restés inactifs comme on a pu le dire et je voudrais te le prouver Marc en faisant un petit récapitulatif depuis le lundi 4 décembre, puisque c'est le lundi 4 décembre que les deux chaudières neuves qui avaient été installées fin août sont tombées en panne. Alors, le même jour, il y a eu intervention du chauffagiste, le même jour et il y a eu une tentative de redémarrage mais ça n'a pas marché, on a découvert que les deux cuves étaient oxydées et donc, les chaudières étaient inutilisables désormais. Le lendemain, le mardi 5 décembre, le chauffagiste est venu installé une nouvelle chaudière. C'est déjà pas mal. Alors, il a remis en route cette nouvelle chaudière. Le chauffage a fonctionné. Il fonctionne depuis lors sauf que de temps en temps, il y a des problèmes d'eau, d'approvisionnement en eau et je vais en reparler évidemment qui fait ... Ce problème d'eau engendre le fait qu'il faut réenclencher le chauffage et remettre de l'eau évidemment. Le mercredi 6 décembre, en effet, premier problème avec l'eau et soupçon de fuite. Donc, le chauffagiste commence à investiguer. Samedi 16 décembre, tests de pression par le chauffagiste car la suspicion est toujours là. Le chauffage fonctionne mais la suspicion est toujours là. Donc, il continue à chercher. Le mercredi 3 janvier, vérification de la pression avant la rentrée scolaire. Le circuit du réfectoire a été isolé, me dit-on, pour tenter de détecter la fuite et de fait, on avance. Le 8 janvier, redémarrage nécessaire de la chaudière mais de nouveau, celle-ci manque d'eau et aujourd'hui, c'est là où nous en sommes. Aujourd'hui, on est certain, j'ai téléphoné au chauffagiste juste avant le Conseil. Nous sommes certains d'avoir décelé où se trouve cette fuite. Donc, aujourd'hui, où en sommes nous? Seul le restaurant est encore problématique mais on y a installé des chaufferettes électriques mais ça, elles y sont déjà depuis un bon bout de temps. J'ai cependant entendu dire que la crèche avait eu un problème ce matin, moi je pensais qu'il n'y avait plus que le problème au restaurant mais la crèche a eu un problème ce matin mais je suppose que Séverine va pouvoir en dire quelques mots.

De notre côté, au niveau des écoles, notamment l'Ecole Communale, les enfants n'étaient pas là, il y avait une journée pédagogique mais les enseignants n'ont rien remarqué.

Alors, comme on a pu détecter cette fuite, et bien, on a trouvé une solution. Et la solution, elle est celle-ci : nous avons décidé que nous allions placer de nouveaux tuyaux en apparent puisque la fuite est située sous le sol, très profond. Nous avons décidé donc que ces tuyaux, nous allions les faire passer par les murs du restaurant. Un devis a été remis et donc, le chauffagiste devrait

pouvoir commencer les travaux dès que possible.

Voilà. Alors un ramdam a été fait sur le net, tu le sais Marc, je te vois sourire. Je tiens quand même à souligner trois petites choses quant à ce problème, cette polémique qui est née sur le Peuple du Condroz. Donc, cette personne qui a lancé la polémique, c'est une maman, une maman d'élève qui est une inconnue de la Direction. Je veux dire par là que cette dame, à aucun moment, ne s'est manifesté pour poser des questions, pour venir chercher des informations.

Deuxième petite chose : je tiens à signaler quand même que certaines personnes se sont excusées auprès de la Direction parce qu'elles ont reconnu que leurs propos étaient exagérés, déplacés mais comme dit la Directrice "Le mal était fait" et je peux vous dire qu'elle en est très affectée.

Et puis à titre personnel, j'ai contacté moi-même les Administrateurs de la page Le Peuple de Ciney. Non, elle n'est plus là la représentante. Je l'ai contactée. C'est une dame qui est quand même proche, on ne va pas se le cacher, de la liste ICI et du Bourgmestre que j'ai d'ailleurs mis au courant également. Mais voilà, je voudrais attirer l'attention des parents que quand ils ont des problèmes, cela ne sert à rien de passer par Facebook, que ça ne résoudra aucun problème, qu'au contraire, ça ne fera qu'empirer parce que les parents vont-ils dorénavant se plaindre d'un problème dans une école sur Facebook plutôt que de s'adresser directement aux Directions d'écoles? Et donc, c'est vraiment une crainte. Alors voilà, j'encourage vraiment les Administrateurs de ce genre de site, enfin sur la page Facebook, à réfléchir quand ils postent quelque chose, en tout cas quand ils acceptent de publier, je les encourage à réfléchir à 3 questions : cette information est-elle utile, est-elle vraie, est-elle bonne? Voilà, je crois que ce sont les 3 questions qu'il faut se poser avant de communiquer et j'encourage également les parents à s'adresser aux Directions d'écoles et ça, c'est pour évidemment toutes les écoles, je parle ici au profit de toutes les écoles, tous réseaux confondus parce que franchement, Facebook peut faire des dégâts. Voilà, maintenant, je ne sais pas si Séverine veut ajouter quelque chose pour la crèche?".

Monsieur le Président :

"Je m'excuse mais ce n'est pas prévu par le ROI".

Madame Laurence DAFFE:

"Ah!".

Monsieur le Président :

"Je suis désolé. Marc, est-ce que tu veux reprendre la parole pour clôturer?".

Monsieur Marc EMOND:

"C'est gentil. Rapidement d'abord te remercier pour tes explications et je pense aussi qu'au travers de tout ce que tu as répondu, c'est beaucoup plus intéressant que de répondre à Facebook au niveau de ta visibilité. Merci."

Monsieur le Président :

"Merci Marc, merci Laurence.

Question n° 3, c'était Frédérick sur la connectivité 5G".

Question de Monsieur le Conseiller Communal Frédérick BOTIN :

"Merci Monsieur le Président.

Vous l'avez remarqué, plusieurs articles de presse ont traité de cette problématique. Et vous le savez comme moi, nous sommes régulièrement interpelés par certains Cinaciens qui estiment être en difficulté compte tenu de l'impossibilité qu'ils ont à avoir un débit internet correct alors que c'est devenu quelque chose de très important, que ce soit pour se loguer, il y a pas mal de sites fédéraux ou régionaux, que ce soit pour les agriculteurs pour être en connexion sur certains portails et je passe des exemples. Le Gouvernement Wallon vient d'attribuer le deuxième de trois marchés

importants prévus qui visaient justement à améliorer les connexions à l'internet haut débit dans des régions qui ne sont pas bien desservies comme on en rencontre malheureusement encore sur notre territoire. 44.500 foyers isolés seront dorénavant équipés d'une connectivité à haut débit dont 13.734 foyers en Province de Namur avec des investissements d'un peu plus de 12 millions d'euros. Lors de deux appels à projets qui sont clôturés : un en 2022 qui visait 27.774 foyers et un en 2023 pour plus ou moins 16.700 foyers. De son côté, le Collège avait pris l'initiative, je pense en début de mandature, de résoudre un problème qui existait au niveau des Basses ou de Serinchamps ou des deux je pense, en ayant un dossier un peu original qui était de mettre des fossets ouverts à disposition d'un opérateur pour qu'il puisse résoudre ces problèmes de connectivité. évidemment une démarche positive à laquelle nous souscrivons. Par contre, j'ai été étonné de voir Ciney absent de l'attribution de l'appel à projets qui vient d'avoir lieu et, me renseignant, c'est une de mes questions, on me dit qu'il y avait 33 dossiers de villes différentes de rentrés, que 30 villes ont été effectivement reçues, c'est-à-dire à peu près tous les dossiers et que les 3 dossiers qui n'auraient pas été reçus c'était parce qu'ils ont été introduits hors délai. Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est par rapport à cet appel à projets 2023 dont le résultat serait que la Ville de Ciney n'a pas été retenue pour un problème de délai. Je voudrais dire que, par contre, des investissements importants vont être réalisés dans pas mal de villes voisines : Havelange, Gesves, Houyet, Anhée, Vresse, Couvin, je passe et des meilleures. Je voudrais également et c'est pour ça que j'ai décidé de poser cette question, ben forcément, vous sensibiliser puisque les articles de presse font état que déjà le 3è appel à projets, puisque je vous rappelle qu'il y avait ... c'était en 3 phases, ce 3ème appel à projets est prévu et d'après mes informations, il démarrerait dans les tous prochains jours, on me parle même du 16 février pour introduire les candidatures, 16 mars pardon pour introduire les candidatures afin donc de pouvoir à nouveau rentrer des projets améliorant la connectivité. En tout, ce seront 50 millions d'euros qui, pour les 3 phases, auront été mobilisés pour cette législature et s'ajoutent à ça les efforts importants réalisés par le Fédéral qui a lui aussi son programme à l'initiative de Petra De Sutter, Ministre Fédérale des Télécommunications, qui a mis un budget de 41 millions.

Mes questions sont donc triples:

- Est-il exact que le fait que nous n'ayons pas été retenus parmi les trois Communes non retenues pour un problème de délai ? N'y a-t-il pas moyen d'éventuellement réparer la chose lors de cet appel à projets ? Ou avez-vous prévu de nouveaux projets spécifiques ? Prévoyez-vous bien de rentrer dans cet appel à projets ? Et si c'est le cas, pour quelles zones de Ciney vous allez mettre l'accent ?
- Ma dernière question est : Est-on inscrit sur la plateforme digitale Wallonia Connect où sont déjà répertoriées 96 Communes ? Je n'ai pas pu me procurer cette liste pour savoir si nous étions dedans ou pas. Ca permet simplement d'avoir un portail qui met à la disposition des opérateurs les problèmes de zones blanches et de connexion qui sont dénoncées par nos concitoyens. Ca me semble intéressant puisque vous le remarquez, les différents opérateurs vont à la fois dans des financements wallons mais également dans des financements fédéraux. Je vous remercie".

Monsieur le Président :

"Merci Frédérick. Gaëtan?".

Monsieur l'Echevin Gaëtan GERARD :

"Merci Frédérick pour ces différentes questions. Je vais essayer de répondre au fur et à mesure. Il est clair que nous, au niveau de la connectivité, on a rencontré dès 2019 l'ensemble des opérateurs dont un opérateur bien sûr qui est plus important sur notre région et on avait détecté un peu les zones blanches particulièrement problématiques et on a joué, comme tu l'as dit tout à l'heure, sur celles qui posaient véritablement problème. C'était celle des Basses-Serinchamps où on a mis en place un partenariat assez original avec cet opérateur pour ouvrir des tranchées et eux, ils ont fait ce qu'on appelle la technologie du réseau hertzien et qui a permis finalement à ces deux villages de

pouvoir bénéficier quand même de passer finalement du moyen âge à la période contemporaine au niveau du data. Ca, c'est la première chose.

Au niveau des différents appels à projets, c'est clair qu'on avait été mis au courant l'année dernière par Proximus. Le problème, c'est vraiment des appels à projets, il en tombe régulièrement au niveau de l'Administration, des tonnes et des tonnes. Et donc ici, je suis un peu étonné parce que je pense qu'on avait répondu en temps et à heure. Je vais vraiment consulter le responsable informatique pour voir ce qu'il en était mais je n'ai jamais entendu que l'on était en retard. Mais ce que je reproche un peu toujours à ces appels à projets, on sait en Wallonie, on sait véritablement où sont les problèmes et pourquoi faire un appel à projets en disant "Qu'est-ce qu'on va apporter de plus en disant : Tiens, il y a telle et telle zone qui posent problème". A Ciney, c'est vrai que au dernier ... J'ai refait un tour avec un des opérateurs pas plus tard qu'au mois de novembre cette année et il décelait vraiment plus que des poches problématiques, c'était vraiment que de quelques habitants, etc... pas comme la zone comme j'en ai parlé voilà quelques minutes par rapport aux Basses et à Serinchamps. Donc, Digital Connect, je pense que l'on est référencé. Je vais te confirmer ça par écrit mais je suis presque sûr que l'on est. Et donc, il y a bien sûr différentes approches qui ont été faites et on est assez proactif par rapport aux opérateurs. Tu as parlé tout à l'heure en introduisant ta question par exemple en parlant de la 5G, la 5G qui a pris pas mal de retard en Wallonie mais ici au niveau législatif dans un premier temps et dans un deuxième temps par rapport au changement de technologies. Ici également, on est en contact direct avec les opérateurs et ils nous prévoient ici, parce que eux doivent changer plein de composants, je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, vers un matériel novateur et pour Ciney, la migration, elle se fera normalement fin 2024 ou au maximum dans le premier semestre 2025. En parallèle par rapport à cela, on est en train de regarder également par rapport au développement de la fibre qui est vraiment très important pour nous où on travaille avec la spin-off également dans des opérateurs très importants sur la place, où on a mis en place une convention. Egalement, il y a des réunions régulières avec cette société et avec l'opérateur pour les différents travaux importants. Donc, quand on ouvre une voirie, etc... pour pouvoir déjà venir implanter la fibre comme c'est le cas dans le futur dossier de l'extension du Zoning de Biron. Et donc, ici, ça va être vraiment quelque chose d'assez important ce développement de la fibre. Et également, on est en train de regarder par rapport à certaines technologies qui ont été mises en place (par exemple à Miavoye tout près d'Onhaye, où là il y avait un mix entre le réseau hertzien aérien et la fibre qui fonctionne très bien). Donc là, je pense aussi que pour certains petits village ou certains ... et même ici pour Ciney, c'est vraiment par rapport parfois à des rues, etc.. où là, ces technologies pourraient s'avérer intéressantes dans les prochains mois ou dans les prochaines années".

Monsieur le Président :

"Merci Gaëtan. Frédérick, tu veux rebondir?".

Monsieur Frédérick BOTIN:

"Merci Monsieur l'Echevin pour ces explications. Je pense effectivement que le système des appels à projets en Wallonie, on le dénonce régulièrement, c'est assez problématique. Par contre, je pense que, quand on sait que dans cette mandature, ils ont décidé de travailler de la sorte et qu'ils ont annoncé forcément 3 mesures, 3 appels à projets (22, 23, 24), ben ça vaut peut être la peine d'anticiper les choses et d'avoir toujours un dossier dans ses cartons prêt à déposer parce qu'effectivement, les délais qu'on offre aux Communes sont parfois très réduits ; ce qui empêche de travailler sereinement, ce qui était le but de mon intervention parce que même s'il reste des poches, effectivement on en a eu certains témoignages, ces poches sont très discriminatoires et si on veut garder réellement ce qui est, je pense, la volonté de tout le monde, des gens également en milieu rural, il faut leur permettre d'avoir accès à ces technologies pour ne pas complètement les marginaliser. Donc, je vous inviterais à préparer rapidement un dossier puisqu'il reste quand même, dans ce 3ème dossier, des montants très importants de subside et j'espère que si votre dossier de la phase 2 a encore un délai de quelques jours, il pourra déjà servir de base alors pour être

représenté et pouvoir de la sorte être financé. Je vous remercie".

Monsieur le Président :

"Merci Frédérick. Jean-Marie, la question sur les terrains communaux?".

Question de Monsieur le Conseiller Communal Jean-Marie CHEFFERT :

"Oui. Merci Monsieur le Bourgmestre.

Au fait, ma question pourrait s'adresser à plusieurs membres du Collège, au Bourgmestre, à l'Echevin du Patrimoine ou à l'Echevine de l'Agriculture. Je pense qu'il est plus judicieux que je l'adresse à l'Echevine de l'Agriculture. Cela étant, le Collège répond comme il a envie de répondre. Vous avez voulu remettre de l'ordre au niveau des terrains communaux en ayant comme but de pouvoir remettre en location 55 hectares, si je ne m'abuse, à de jeunes agriculteurs si possible et de préférence de la Commune de Ciney. La ratio legis de cette initiative était donc bien celle-là. Vous avez donc fait un appel à soumission et vous avez reçu 55 soumissions si je ne me trompe pas et après analyse, vous avez estimé que 33 dossiers étaient complets sur les 55. J'ai eu l'occasion à l'époque parce que je me renseignais justement sur .. non ce n'est pas ça, les chiffes ne sont peutêtre pas exacts, je vous dirai quels sont les chiffres exacts, 33 n'étaient complets ou étaient complets, je ne sais plus. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la Directrice Générale parce que je me renseignais à l'époque sur ce qu'il en était et on a eu une conversation avec Céline Pochet et toi, Nathalie quant au suivi de cette mise en location. Il m'a été dit que personne du Collège n'avait accès au dossier en cours d'instruction, c'était une décision, une très bonne décision, je pense, de ne pas communiquer les noms des agriculteurs qui étaient soit dans les conditions, soit qui n'étaient pas dans les conditions et forcément, je n'ai pas non plus reçu ces noms, que par ailleurs je n'ai pas demandés parce que ça me paraissaît tellement normal. Donc, cette procédure est toujours en cours mais vous aviez plusieurs possibilités : soit de dire "On adopte une position dure et pure, et on ne retient que les dossiers qui sont en ordre à tout niveau. Je pense que c'est l'orientation qui a été prise par votre Collège, tout à fait légal, rien à redire à ce niveau-là sur le plan légal. Mais vous aviez d'autres possibilités. Alors, que s'est-il passé? Dans les dossiers qui vous sont rentrés, certains agriculteurs n'ont rentré aucune pièce justificative : par exemple concernant certains points, concernant la PAC, etc... Dommage pour eux mais ça je pense qu'on ne peut pas rattraper le tir ni rattraper la sauce. Par contre, certains agriculteurs vous ont rentré des pièces mais qui n'étaient pas les pièces qui étaient demandées, notamment des attestations fiscales et des attestations sociales. Alors, vous avez deux avocats, votre ancienne avocate qui est Maître Stache qui est toujours présentée comme une spécialiste en droit en bail à ferme et vous avez actuellement Maître Renier dont le cabinet, le papa Paul Renier aussi a été un as de la réforme sur le bail à ferme à l'époque, qui est un cabinet aussi spécialisé en matière de bail à ferme. Et vous avez demandé cet avis et l'avis me semble particulièrement clair puisqu'il est dit ceci "Le moyen de preuve relatif à ce fameux critère du cahier des charges comme suit "une copie des attestations des administrations sociales et fiscales pertinentes datées de moins de 6 mois est peut-être", vous dit Maître Stache, "est peut-être trop abstrait pour la compréhension de certaines personnes. Il aurait peut-être fallu qu'on précise expressément le type d'attestation attendue. Le fait que plus de la moitié des soumissionnaires n'aient pas rendu une attestation adéquate tend à démontrer que la compréhension de ce moyen de preuve ne fut pas aisée et pourrait donc constituer une source de litige conséquente. Il en irait d'autant plus ainsi dès lors qu'il est probable qu'une grande majorité de ces soumissionnaires remplissent effectivement le critère. Si le cahier des charges ne prévoit pas la possibilité de compléter une offre incomplète ou imprécise, il ne le prhibe pas non plus. Les principes imposent alors l'autorité d'examiner les candidatures avec rigueur et minutie mais sans verser dans un formalisme excessif, surtout si le critère ou le moyen de preuve est large. Dans ces conditions, il pourrait paraître judicieux de solliciter que les dossiers incomplets soient complétés. A minima, il me paraît judicieux de permettre à tous les soumissionnaires ayant remis une attestation non conforme. Mais qu'est-ce que c'est qu'une attestation non conforme? C'est ceux qui ont rentré une simple attestation de leur caisse d'assurance sociale qui ne mentionne pas s'ils sont

bien en ordre de cotisations sociales et ceux qui ont rentré leur avertissement-extrait de rôle du SPF Finances mais pas l'attestation du SPF Finances mentionnant qu'ils ne sont redevables d'aucune dette. Vous avez sans doute la possibilité de corriger l'erreur, éventuellement à l'exclusion de ceux qui n'ont, quant à eux, remis aucune attestation relative aux dettes sociales et fiscales. Une telle opération m'apparaît légitime et même requise par les principes susvisés". Alors, dans le cadre de la motion que j'ai déposée, de parler des difficultés du monde agricole et des contraintes administratives. Vous envoyez un cahier des charges avec quand même une multitude d'obligations à remplir et quelque fois la compréhension des pièces demandées peut paraître difficile et comme je l'ai dit, un agriculteur ne va pas consacrer une demi-journée par jour à être dans un bureau à remplir des documents administratifs. C'est ce qui est demandé d'ailleurs par le monde agricole à l'heure actuelle. On demande une attestation fiscale, évidemment que ça ne va pas de renter un avertissement-extrait de rôle. Mais ça veut dire aussi qu'il y a eu une mauvaise compréhension, ce que relève votre avocat puisqu'il dit "le critère étant tellement large que l'on peut comprendre qu'il y ait une incompréhension". Alors moi, je pense, même si votre décision est tout à fait légale, je pense qu'il aurait fallu quand même vous saisir de cette possibilité que n'interdit pas le cahier des charges, de pouvoir demander aux agriculteurs qui sont en défaut de produire les pièces ad hoc, pas les pièces ad hoc mais de mauvaises pièces par rapport à ce qui est demandé, de compléter leur offre, il m'apparaît que ça aurait été de bonne administration, j'allais dire de la justice, mais tout simplement du respect des choses. Parce que, comme je l'ai dit, la ratio legis que je vous ai parlée, quel était votre but ? Il y a la loi et l'esprit de la loi. En adoptant une position aussi fermée, aussi hermétique et aussi dure que celle que vous avez adoptée, vous avez peut-être privé beaucoup d'agriculteurs cinaciens de la possibilité d'avoir accès aux terres parce que là, et vous n'en êtes pas responsables, votre demande de soumission s'adressait à tout le monde, aux agriculteurs hors Commune de Ciney, les agriculteurs d'Arlon, de Virton, avec un certain nombre de critères et de points qui faisait que dans ce cadre, dans ce critère bien particulier, ben ils ne disposaient pas de points importants ou même pas de points du tout par rapport à un agriculteur de la Commune de Ciney. Mais n'empêche, on risque d'être confronté à ça. Maintenant, vous me direz que peut-être si l'on redemande à tout le monde de compléter .. Je suis de bon compte que si on demande à tout le monde de compléter peut-être que l'on va ramener dans le circuit justement des gens dont on ne voulait pas parce qu'ils étaient hors Commune de Ciney. Voilà, c'est un risque évidemment, je le conçois mais je pense qu'in fine, ne fut-ce que par respect du monde agricole avec les problèmes que l'on connaît actuellement et on vous dit "Ce monde agricole, attention aux contraintes administratives, on en a trop, nous ne sommes pas des universitaires, laissez nous quand même réagir et faire ce que l'on peut "et si ça ne va pas, de pouvoir compléter, non pas de redemander à tout le monde, de redemander en disant "Ceux qui n'ont rentré aucun moyen de preuve, ben non, dommage, dura lex sed lex", je comprendrais votre position et d'ailleurs, je vous suivrais à ce niveau-là. Mais à l'égard de ceux qui ont quand même rentré quelque chose qui ne correspondait pas par une mauvaise compréhension, d'un critère que votre avocat vous dit lui-même qu'il est très large, je trouve ça regrettable. Voilà".

Monsieur le Président :

"Merci Jean-Marie. Anne?".

Madame l'Echevine Anne PIRSON:

"Vous l'avez rappelé, il ne faut pas perdre de vue l'objectif initial de toute la procédure qu'on a lancée. Donc, pour rappel, c'était récupérer des terrains qui étaient aux mains des agriculteurs pensionnés qui souvent ne les exploitaient plus eux-mêmes et les sous-louaient pour justement répondre à un problème actuel qui est l'accès à la terre. L'accès à la terre, on connaît toutes les difficultés du monde agricole, on en parle suffisamment depuis plusieurs semaines. L'accès à la terre qui est particulièrement difficile pour les jeunes. Enfin, qui est difficile pour tout le monde mais plus particulièrement pour les jeunes puisqu'on sait que, aujourd'hui, le prix de la terre en Wallonie a flambé depuis plusieurs années et que de moins en moins de terres agricoles sont

remises en location via le bail à ferme. Donc, c'était vraiment la volonté de départ quand on a initié ce dossier de pouvoir répondre à ce problème et finalement de pouvoir faire bénéficier les jeunes agriculteurs, faire bénéficier les agriculteurs finalement qui en ont besoin. Enfin, moi, je suis toujours partie du principe que quand on a bénéficié des terrains agricoles communaux pendant toute sa carrière, on a eu de la chance et donc, une fois qu'on est pensionné, la moindre des choses est de remettre ces terrains à disposition de la Commune pour qu'elle puisse les redistribuer. Alors, comme vous l'avez dit, on a interrogé un avocat, on a interrogé notre ancien avocat, on a aussi pris au niveau de la Région Wallonne nos renseignements au niveau juridique pour voir les possibilités qu'on avait. Il y a quelques minutes d'ici, on a voté cette motion que vous avez proposée et elle a été votée à l'unanimité. J'ai failli avaler de travers en entendant qu'on votait cette motion à l'unanimité puisque cette motion, comme vous l'avez dit, considérant les revendications des agriculteurs qui réclament un allègement des charges administratives liées notamment aux contraintes environnementales et réglementaires. Et donc, comme vous l'avez dit, on vient de voter cette motion à l'unanimité, donc ça veut dire que tout le monde est d'accord ici autour de la table qu'il faut alléger les contraintes administratives des agriculteurs. Or, on sait qu'un dossier comme celui qu'on a lancé, donc le cahier des charges pour des terrains communaux, c'est un dossier exceptionnel. Je pense qu'il n'y a plus eu de dossier comme ça à la Ville de Ciney depuis sans doute 7 ou 8 ans. Donc, c'est une occasion pour les agriculteurs qui ne se présente quasi jamais et donc, on ne peut pas dire que les agriculteurs ont l'habitude de répondre à ce genre de procédures qui sont, il faut dire, assez complexes. Les ouvertures des offres se sont faites ici en séance publique en compagnie de représentants de l'Administration. On a pu évidemment voir la quantité de documents qui ont dû être fournis et donc, le Collège a pris une décision à la majorité. Alors, vous connaissez la décision, vous l'avez mentionnée tout à l'heure. Donc, on continue la procédure juste avec les agriculteurs qui avaient rentré les bons documents et donc on a 55 agriculteurs qui ont déposé un dossier et sur ces 55 agriculteurs, 23 et donc pas 30, je pense que vous aviez dit 33, 23 agriculteurs peuvent continuer la procédure. Je n'ai pas les noms de ces agriculteurs mais je sais que parmi ces agriculteurs, une petite quinzaine seulement sont Cinaciens. Ca veut dire qu'avec la décision qu'on a prise, on prive une partie des agriculteurs Cinaciens de poursuivre la procédure et donc, comprend un risque d'autant plus grand que ces terres partent à des agriculteurs en dehors de la Commune de Ciney. Donc, c'est la décision qui a été prise par le Collège à la majorité. C'est une décision que, administrativement, moi je fais partie du Collège, donc j'assume à 100 % mais au niveau politique, moi, je ne peux pas assumer une décision comme ça qui va à l'encontre du bien finalement commun des agriculteurs Cinaciens".

Monsieur le Président :

"Merci Anne, merci beaucoup. Jean-Marie, est-ce que tu veux rebondir? Deux minutes?".

Monsieur Jean-Marie CHEFFERT:

"Non, je ne vais pas rebondir. Qu'est-ce que tu veux, l'explication a été donnée. Je trouve ça regrettable. Je prends note hein, le Collège s'est positionné, le Collège est un et indivisible. Voilà, c'est tout, mais c'est dommage".

Monsieur le Président :

"Merci Jean-Marie, merci Anne.

Alors, il ne reste plus que 2 de questions. Fred Rolin? Je te réveille?".

Question de Monsieur le Conseiller Communal Frédéric ROLIN :

"Non, mais après tous ces grands discours, ça prête à être anecdotique donc .. Oh là, je ne sais pas parler comme Jean-Marie ni comme Frédérick Botin. Non, j'ai juste une petite question. J'ai essayé la semaine dernière, maintenant tout le monde sait que je suis Président du Comité des Fêtes, donc les fêtes, elles se préparent. Il y a des mails qui circulent beaucoup pour le moment et j'ai rencontré beaucoup de problèmes pour envoyer les mails à la Commune et pareil pour les

retours de mails. Certains employés de la Commune m'ont dit que pour le moment, ça cafouillait un peu au niveau internet. Donc, c'était pour juste savoir si vous étiez au courant et si vous étiez en train de faire le nécessaire pour réparer ça, c'est tout".

Monsieur le Président :

"Merci Fred. Oui, on est bien au courant, bien entendu. Quand il n'y avait pas internet pendant 15 minutes, Jean-Marie devenait fou et nous, on allait faire des heures ... Oui, quand tu étais Bourgmestre, oui oui, les gens chez Civadis me l'ont rappelé. Mais donc, ici, c'est parfois des heures ou des jours. Donc, Gaëtan va répondre".

Monsieur l'Echevin Gaëtan GERARD:

"Donc voilà, l'informatique est de plus en plus important au niveau de la communication. Ca c'est clair que les échanges de mails maintenant sont devenus ... Vraiment, c'est des centaines, si pas des milliers de mails qui sont échangés au niveau de notre Administration. Et c'est clair qu'on a connu et c'est la deuxième fois qu'on connaît en peu de temps une problématique avec le serveur de mails. Donc, le serveur de mails ... il y a un stockage qui est beaucoup trop important maintenant et on a dépassé la limite et il convient de trouver des solutions. Il y a une solution rapide qui va être mise en place, c'est fournir par rapport aux différents départements des quotas même si pour certains départements, c'est complexe du fait que par exemple le Service Urbanisme, c'est des dossiers qui sont vraiment très importants et qui doivent être conservés. Aussi maintenant, on doit conserver de plus en plus d'informations parce que même dans 10 ans, parfois il y a des demandes qui sont faites par rapport à un sujet que ce soit au niveau urbanistique, que ce soit même au niveau juridique, etc... donc, il est important de conserver. Donc, ça, c'est une solution plus ou moins en interne et également, des solutions sont en train d'être trouvées en externe avec la possibilité ici de mise à un serveur dans un cloud qui permet d'externaliser. L'entreprise externe ici sera responsable de la gestion journalière et également des sauvegardes. Donc, c'est très important au niveau également de la sécurité et on est en train de regarder par rapport à la mise en place de nouvelles applications où là, il y a deux demandes d'offre qui ont été faites avec nos prestataires principaux et on les attend pour pouvoir réagir de façon efficace et que le problème ne soit plus récurrent".

Monsieur le Président :

"Merci Gaëtan. Frédéric, est-ce que tu veux rebondir?".

Monsieur Frédéric ROLIN:

"Non, merci pour la réponse. C'est clair, net et précis".

Monsieur le Président :

"Merci Gaëtan, merci Frédéric. Et dernière question. Benoît?".

Question de Monsieur le Conseiller Communal Benoît DAVIN :

"La question, ben ... Frédérick Botin a posé une question sur la 5G, il a débordé sur les zones blanches. Ben voilà, comme ça, j'ai eu la réponse aux questions que je voulais poser au Collège. Je constate une chose, c'est que Frédérick Botin, il y a 10 jours d'ici, c'est une boutade, il dit qu'il n'est pas en phase avec nous et qu'il nous quitte mais finalement, on aurait pu faire une belle équipe! Tu est d'accord sur certaines questions. Voilà, je retire ma question".

Monsieur le Président :

"Question retirée et donc, séance clôturée. Un grand merci à tous et à toutes. Merci au public d'être est venu si nombreux. Il reste quelques Conseils, on compte sur vous. Parfois c'est plus court, parfois c'est plus long. C'est un peu la surprise du jour. Donc voilà. Un grand merci à tous, merci à la presse. Et nous, nous avons un huis clos. Bonne soirée à tous".

PAR LE CONSEIL,

La Directrice Générale, Nathalie CONSTANT Le Président, Frédéric DEVILLE